



**Instaurer une culture
de prévention et de
protection dans la
chaîne
d'approvisionnement
mondiale**

Vue d'ensemble

Ce module met en perspective l'importance de valoriser les liens entre la prévention et la protection en milieu de travail. Il met l'accent sur le rôle des entreprises internationales et locales pour garantir des lieux de travail sûrs et sains, en particulier lorsqu'elles opèrent dans des pays où les régimes nationaux de sécurité et de santé et de protection contre les accidents du travail sont déficients. Le module montre également comment l'interaction entre la prévention et la protection contre les accidents du travail contribue à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies.

Résultats d'apprentissage

A la fin du module 16, les participants :

- Auront compris les défis de la prévention et de la protection contre les accidents du travail au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales.
- Auront compris l'importance de l'interaction entre la prévention et la protection contre les accidents du travail pour les travailleurs et les employeurs dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.
- Seront en mesure de se référer aux instruments internationaux qui favorisent une protection efficace contre les accidents du travail.
- Seront capables d'établir un lien entre la protection contre les accidents du travail et les ODD.
- Seront capable de réfléchir à la manière de faire la différence dans les chaînes d'approvisionnement mondiales en ce qui concerne la prévention et la protection contre les accidents du travail.
- Connaîtront des bonnes pratiques d'entreprises dans le domaine

Légende

Si vous trouvez cette icône , vous êtes en présence d'un lien EXTERNE

Afin de ne pas perdre la page actuelle, il peut être utile d'ouvrir une page web dans un nouvel onglet. Par défaut, la règle veut qu'un lien externe (vers un autre site) s'ouvre dans un nouvel onglet, et qu'un lien interne (vers une autre page du site) s'ouvre dans le même onglet. Mais ce n'est pas toujours le cas, et il est aussi parfois utile de vouloir ouvrir plusieurs pages du même site en même temps, dans plusieurs onglets.

Si vous souhaitez ouvrir un lien dans un nouvel onglet, faites un **clic droit sur le lien et sélectionnez « Ouvrir dans un nouvel onglet »**. Vous pouvez également utiliser le raccourci clavier « **Ctrl** »+**clic gauche de la souris** sur le lien.

Si vous trouvez l'une de ces icônes     vous êtes en présence d'un lien INTERNE.

-  clic gauche de la souris sur l'icône (lien) pour voir plus d'informations.
-  clic gauche de la souris sur l'icône (lien) pour revenir à la diapositive d'origine.
-  clic gauche de la souris sur l'icône (lien) pour passer à la page suivante.
-  si cette icône est grise, vous avez atteint la dernière page.
-  clic gauche de la souris sur l'icône (lien) pour revenir à la page précédente.
-  si cette icône est grise, vous avez atteint la première page.



1 PAS DE PAUVRETÉ

2 FAIM «ZÉRO»

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

Contribuer à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable (ODD)

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies



Des **10 PRINCIPES** du Global Compact aux **17 OBJECTIFS** de Développement Durable des Nations Unies

LES DIX PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT DES NATIONS UNIES

== DROITS DE L'HOMME 1 à 8, 10, 11, 16, 17

- 1 Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme
- 2 Veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme

✳️ NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL 1, 3, 5, 8, 9, 10, 16, 17

- 3 Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- 4 Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- 5 Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- 6 Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi

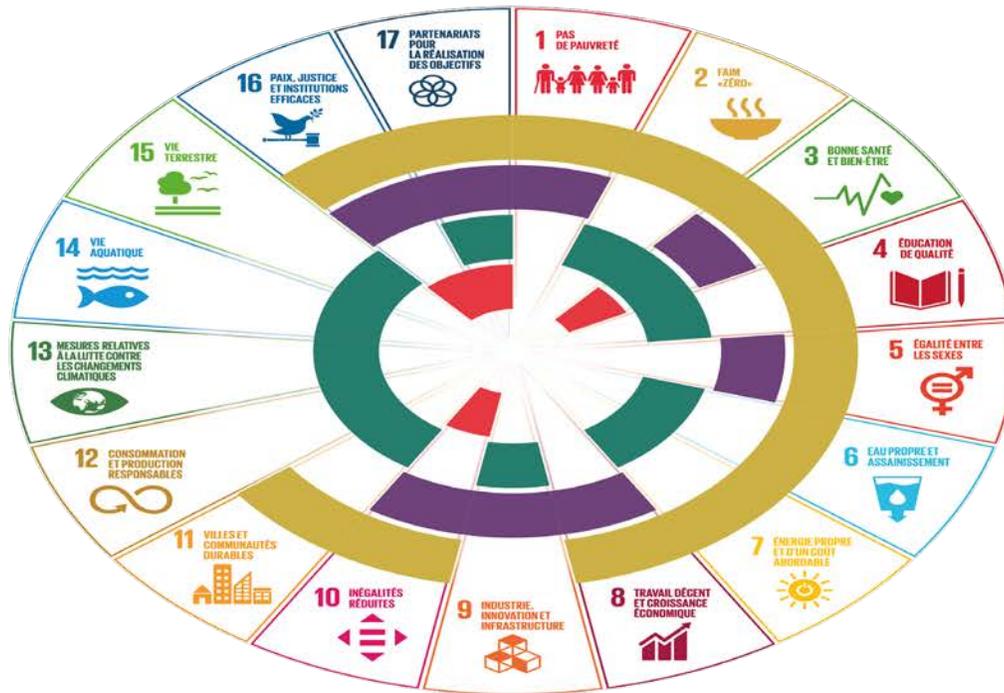
🌊 ENVIRONNEMENT 2, 3, 4, 6, 7, 9, 11 à 15, 17

- 7 Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
- 8 Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- 9 Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

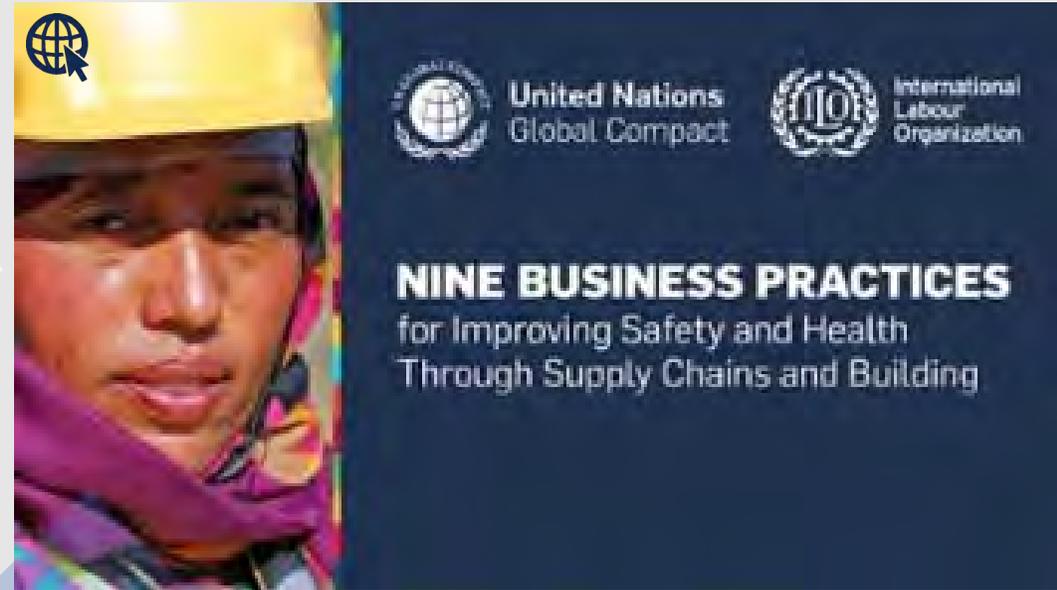
⚡ LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 3, 10, 16, 17

- 10 Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Les Dix Principes du Global Compact des Nations Unies sont dérivés de : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et la Convention des Nations Unies contre la corruption.



Introduction

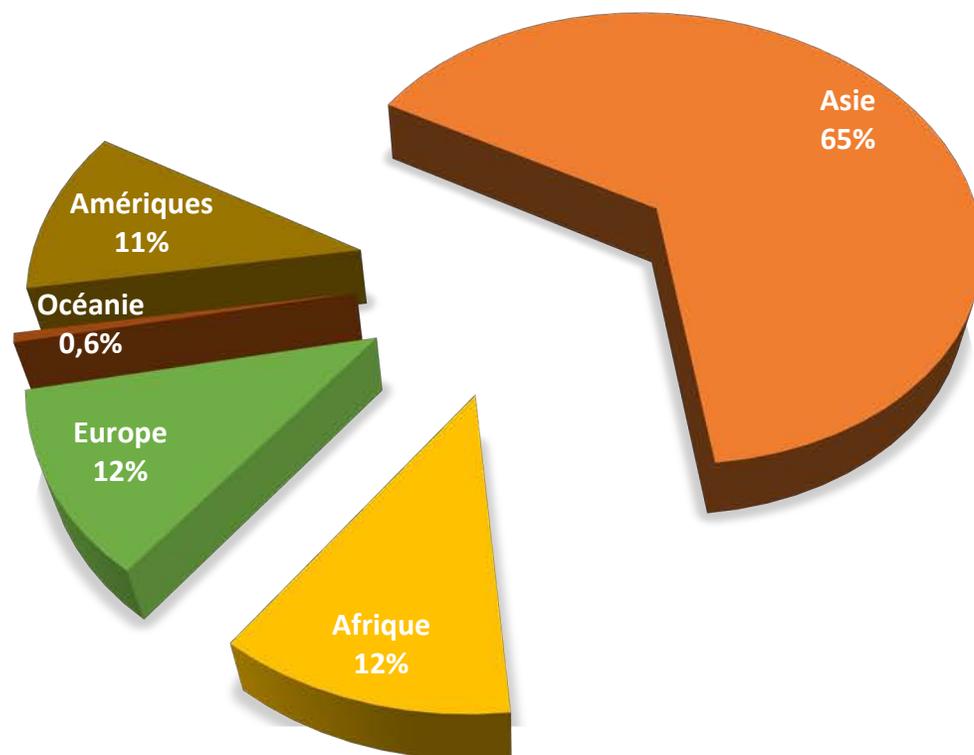


Références supplémentaires

- Les instruments suivants peuvent être utilisés à titre d'orientation :
 - [!\[\]\(6841ca9b0e023296428e7c9e683b9367_img.jpg\) Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme publiés par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme \(PNG\) ;](#)
 - [!\[\]\(e258e347e7683f87061f627f84598eb5_img.jpg\) Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales;](#)
 - [!\[\]\(1233990ad3f0b7475c568d7bf16af31f_img.jpg\) Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale \(Déclaration MNE\) publiée par l'OIT.](#)
- Ces instruments reconnaissent que la responsabilité première incombe aux États de protéger les droits de l'homme et d'adopter une législation appropriée. Toutefois, ils reconnaissent également que, dans le cadre des politiques établies par les gouvernements, les entreprises peuvent apporter une contribution importante au progrès économique et social et à la réalisation d'un travail décent pour tous.



Taux de mortalité liés au travail





Les industries qui connaissent le plus haut niveau d'accidents du travail :

- Construction
- Fabrication
- Entreposage
- Transport

Les travailleurs les plus exposés aux accidents du travail :

- Ceux qui ont un emploi précaire (travailleurs temporaires, occasionnels ou à temps partiel),
- Ceux qui ont un emploi informel,
- Ceux qui travaillent dans des petites et moyennes entreprises (PME)
- Ceux qui sont déjà victimes de discrimination et de marginalisation (comme les travailleurs migrants, les jeunes travailleurs et les minorités raciales et ethniques).





50% des nouveaux emplois dans le monde

Employent plus de travailleurs que
les grandes entreprises dans la
plupart des pays émergents et en
développement

Les PME représentent
entre 80 et 90% de
l'emploi total dans le
monde en développement

Petites et moyennes entreprises (PME)

Par rapport aux grandes entreprises, les emplois dans les PME sont
principalement des emplois de moindre qualité et peu qualifiés, et
les conditions de travail y sont moins bonnes.

Les accidents mortels
sont près de 8 fois
plus susceptibles de
se produire dans les
PME que dans les
lieux de travail plus
importants.



Catastrophes professionnelles à grande échelle

L'effondrement de l'immeuble du Rana Plaza à Dacca, au Bangladesh, le 24 avril 2013, a tué au moins 1 132 personnes et en a blessé plus de 2 500.

Des catastrophes professionnelles de grande ampleur comme celle du Rana Plaza ont alerté le monde sur les mauvaises conditions de travail auxquelles sont confrontés les travailleurs du secteur de la confection au Bangladesh, un pays typique à revenu faible/moyen particulièrement dépendant de la participation à la chaîne d'approvisionnement mondiale.

Pour des salaires parmi les plus bas du monde, des millions de personnes, dont la plupart sont des filles et des femmes, sont exposées chaque jour à un environnement de travail peu sûr, avec une incidence élevée d'accidents et de décès liés au travail, ainsi que de maladies professionnelles.



En raison d'événements comme celui-ci, il est d'une importance capitale que les travailleurs blessés soient protégés. Ils doivent pouvoir récupérer la perte de revenus qu'ils sont susceptibles de subir, et s'assurer qu'ils ont accès aux soins médicaux et connexes requis par leur état.

L'accès à une forme d'indemnisation financière ou de soutien aux membres de la famille dépendants qui perdent leur soutien de famille peut également faire la différence entre une vie de grande pauvreté, où les enfants et les personnes âgées sont obligés de travailler pour survivre, et une vie au niveau de subsistance ou juste au-dessus. ¹¹



Coût économique des accidents du travail : un impact sous-estimé

Niveau mondial :

4 à 6 % du PIB sont perdu en raison des coûts directs et en coûts directs des accidents du travail et des maladies

Niveau de l'entreprise :

Les accidents du travail génèrent une série de coûts directs et indirects, ainsi que des conséquences.

Coûts médicaux et de personnel

D'autres coûts peuvent inclure : le nettoyage et la réparation après un accident.

Risques de réputation liés à des conditions de travail dangereuses et injustes et à l'absence de protection adéquate en cas d'accident du travail.

Niveau des travailleurs et des personnes à leur charge :

Perte de revenus, frais médicaux

Perte de santé physique et mentale

Coûts indirects : Diminution des perspectives économiques, endettement, perte d'actifs

Pour les membres de la famille du travailleur : perte de travail ou interruption des études pour s'occuper du travailleur blessé.

L'importance des données

- Les estimations des accidents du travail sont généralement basées sur les informations contenues dans les statistiques nationales, qui varient en termes de définitions, de méthodes de collecte de données et de qualité.
- En outre, on estime que la majorité (souvent jusqu'à deux tiers) de tous les accidents du travail peuvent ne pas être enregistrés.

Les statistiques nationales fournissent davantage une approximation de la charge des accidents du travail et des maladies professionnelles qu'une évaluation précise.

De nombreux pays ne disposent toujours pas de l'expertise et des ressources nécessaires pour recueillir des statistiques complètes et précises qui permettraient une évaluation satisfaisante et fiable de l'ampleur des accidents et des maladies liés au travail pour toutes les catégories de travailleurs.

- Les données sur les accidents et les maladies liés au travail étant essentielles pour la prévention, il est absolument nécessaire d'améliorer les systèmes d'enregistrement et de notification ainsi que l'analyse des données.
 - Cela permettrait aux pays de disposer d'indicateurs plus fiables de l'efficacité des systèmes nationaux de SST et les aiderait à établir des priorités quant aux questions de SST devant bénéficier des ressources souvent limitées dont ils disposent.

La sécurité et la santé au travail (SST) dans une économie mondialisée

Définition : La sécurité et la santé au travail sont identifiées comme la discipline traitant de la prévention des blessures et des maladies liées au travail ainsi que de la protection et de la promotion de la santé des travailleurs. Elle vise à améliorer les conditions et l'environnement de travail.

Où ? Sur les lieux de travail du monde entier.

Pourquoi ? Divers défis ; les lieux de travail dans les pays aux ressources limitées, aux cadres juridiques faibles, aux fonctions d'application et de soutien inadéquates.

Facteurs qui exacerbent les défis : absence d'une culture préventive de la sécurité et de la santé, tant au niveau national que sur le lieu de travail.



Comment remédier aux déficits à l'origine des risques pour la santé et la sécurité au travail ?

- **Mesures volontaires** : De nombreuses entreprises ont mis en place des mesures de durabilité fondées sur la conformité, telles que des codes de conduite et des programmes de surveillance, notamment des auto-évaluations, des audits et des certifications par des tiers.
- **Pourquoi ces mesures sont insuffisantes ?** Elles constituent un bon point de départ pour assurer l'amélioration des conditions de travail. Cependant, elles peuvent ne pas être suffisantes pour identifier et traiter les risques, en particulier ceux qui se trouvent au-delà des fournisseurs directs.
- **Comment compléter les mesures?** De multiples solutions s'offrent aux entreprises :
 - Des initiatives de renforcement des capacités pour améliorer l'expertise technique et les systèmes de gestion interne des fournisseurs.
 - Adhérer à des initiatives multipartites qui fixent et appliquent des normes de travail dans toutes les entreprises d'un même secteur et établissent des mécanismes pour faire respecter ces normes.
 - Combiner les initiatives privées de mise en conformité avec les autorités réglementaires publiques, telles que les inspecteurs du travail, pour améliorer les conditions de travail.
 - S'assurer qu'un processus de collaboration est en place pour partager les informations sur les déficits en matière de SST entre les différentes parties prenantes concernées. Ces parties prenantes sont les entreprises, les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs, et la société civile..





Étude de cas : Amélioration de la SST dans les chaînes de valeur de l'alimentation et de l'agriculture

- L'OIT a mis en évidence **quatre possibilités** (et points d'entrée) pour améliorer la SST dans les chaînes de valeur de l'alimentation et de l'agriculture, notamment dans le domaine du partage des connaissances :
 - I. Renforcer la capacité des institutions de SST dans les pays d'approvisionnement.
 - II. Partage vertical des connaissances à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement.
 - III. Partage des connaissances horizontalement à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement.
 - IV. Partage des connaissances entre différents pays d'approvisionnement sur les mesures de prévention au sein des chaînes d'approvisionnement d'un même produit.





Protection contre les accidents du travail : L'autre côté de la médaille des pratiques efficaces en matière de SST

- **Qu'est-ce que la protection contre les accidents du travail ?** Dans le cadre de leur responsabilité de garantir des conditions de travail sûres à leurs travailleurs, les employeurs sont tenus d'assurer une indemnisation juste, équitable et efficace des travailleurs (et, en cas de décès, de leurs survivants). Cela comprend l'indemnisation de la perte de revenu subie en raison d'un accident ou d'une maladie professionnelle et l'accès des travailleurs aux soins médicaux et connexes.
- **Les régimes d'indemnisation des accidents du travail** constituent la branche la plus ancienne de la sécurité sociale dans de nombreux pays. Ils ont été créés pour répondre aux besoins des travailleurs qui ont perdu leur capacité de travail en raison d'un accident du travail et pour répondre aux besoins des membres de la famille à charge laissés sans soutien financier en cas de décès lié au travail.

Protection contre les accidents du travail

- Comparison between employers' liability scheme and social insurance scheme

Régimes de responsabilité des employeurs	Régimes d'assurance sociale
L'indemnisation d'un travailleur ou des membres survivants de sa famille est une obligation légale pour l'employeur.	La responsabilité de l'employeur est remplacée par le principe de l'absence de faute..
Les employeurs sont tenus de souscrire une assurance privée en raison de la charge financière qui leur incombe.	Le coût de la compensation est réparti sur l'ensemble de la société.
Les résultats ne sont souvent pas optimaux : les travailleurs blessés, ou leurs familles, doivent obtenir les informations pertinentes relatives à leur demande d'assurance et subir des évaluations médicales rigoureuses. Cela entraîne des retards dans l'accès aux traitements et aux prestations.	
L'employeur peut être réticent à présenter une demande d'indemnisation par crainte d'autres implications juridiques.	Les employeurs financent collectivement l'assurance contre les accidents du travail pour se prémunir contre le risque d'accident du travail et, en contrepartie, ils sont libérés des responsabilités d'indemnisation individuelle et des longues procédures judiciaires.
De nombreux travailleurs ne reçoivent pas l'indemnisation à laquelle ils ont droit en vertu de la loi, ou qui serait nécessaire pour répondre à leurs besoins.	Les travailleurs abandonnent le droit de poursuivre leurs employeurs parce qu'ils ont accès à une indemnisation prévisible, rapide, juste et suffisante.

Normes internationales du travail

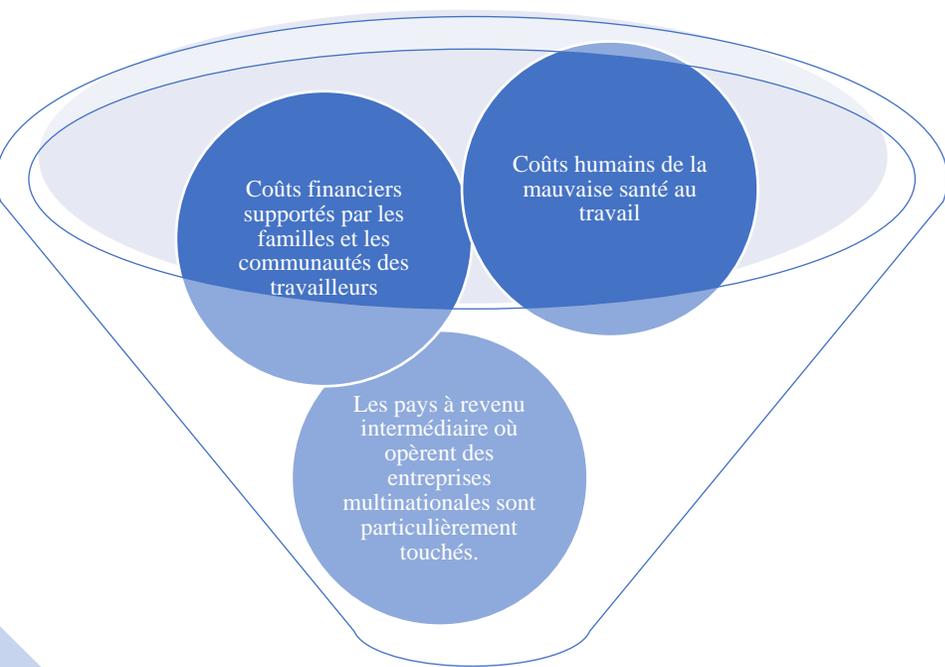
Protection en cas d'accident du travail et de maladie professionnelle

- La  Convention de l'OIT concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952 (n° 102), partie VI, et la  Recommandation de l'OIT sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964 (n° 121), stipulent que toute affection ayant un impact négatif sur la santé et qui est due à un accident du travail ou à une maladie professionnelle, ainsi que l'incapacité de travail et de gain qui en résulte, qu'elle soit temporaire ou permanente, totale ou partielle, doivent être couvertes.
- Le travailleur qui décède en raison d'un accident du travail et la perte de soutien subie par les personnes à sa charge doivent également être protégés.
- La prestation doit comprendre les soins médicaux et connexes, en vue de maintenir, de rétablir ou d'améliorer la santé de la personne blessée et sa capacité à travailler et à répondre à ses besoins personnels. Une prestation en espèces doit également être versée aux personnes blessées ou à la personne à charge du défunt, soit à un niveau garanti, soit sur une base périodique.
- En principe, les régimes d'indemnisation des travailleurs ou d'assurance contre les accidents du travail devraient être entièrement financés par les cotisations des employeurs. Pourtant, dans la pratique, ce principe est mis à mal par deux facteurs :
 1. La faible couverture des régimes d'indemnisation des travailleurs
 2. Le paiement de prestations inadéquates.
- Ainsi, environ 60 % de la main-d'œuvre mondiale ne bénéficie d'aucune protection si elle est blessée ou tombe malade du fait de son travail.



Normes internationales du travail

Les conséquences des déficits de couverture légale et effective



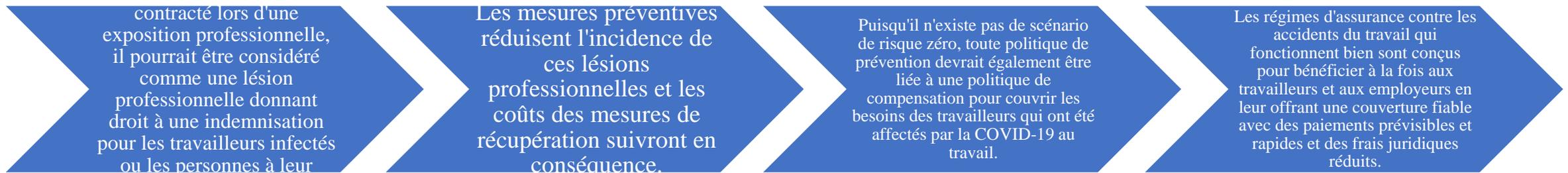
L'assurance contre les accidents du travail est l'instrument le plus important par lequel la société impose un coût économique visible aux dangers du travail.

L'assurance est souvent liée aux services de prévention et de réadaptation. Par conséquent, les lacunes de la couverture deviennent également un échec de la santé publique. Cette lacune est devenue évidente lors de la pandémie actuelle de COVID-19.

Les entreprises multinationales peuvent jouer un rôle important dans le renforcement des systèmes d'assurance contre les accidents du travail et dans la correction des lacunes existantes, en collaboration avec leurs fournisseurs.

COVID-19 Infection et blessure sur le lieu de travail

- La pandémie mondiale a eu un impact sur le monde du travail : perte de vies, perte d'emplois et fermeture d'entreprises.
- Les travailleurs les plus vulnérables ont été les plus touchés.



- Pour plus d'informations, veuillez vous référer au [Recueil de pratiques des États de l'OIT sur la COVID-19 et les accidents du travail](#). (disponible en anglais seulement)

Protection contre les accidents du travail

Avantages des pratiques efficaces en matière de SST pour les entreprises.

Des pratiques efficaces en matière de SST contribuent à maintenir les entreprises ouvertes

Lorsqu'un accident n'est pas couvert par un régime d'assurance contre les accidents du travail, l'employeur doit supporter des coûts qui sont souvent plusieurs fois supérieurs à la masse salariale totale de l'entreprise.

Risque d'insolvabilité

Exemple d'un accident du travail avec 200 travailleurs sans régime d'assurance contre les accidents du travail



Une indemnité doit être versée :

Le pourcentage normal est de 60% du salaire perdu à vie

60 % pourraient être versés pendant une période de 20 à 40 ans aux travailleurs concernés ou à leurs ayants droit.

Certains travailleurs étaient encore jeunes

Calcul rapide

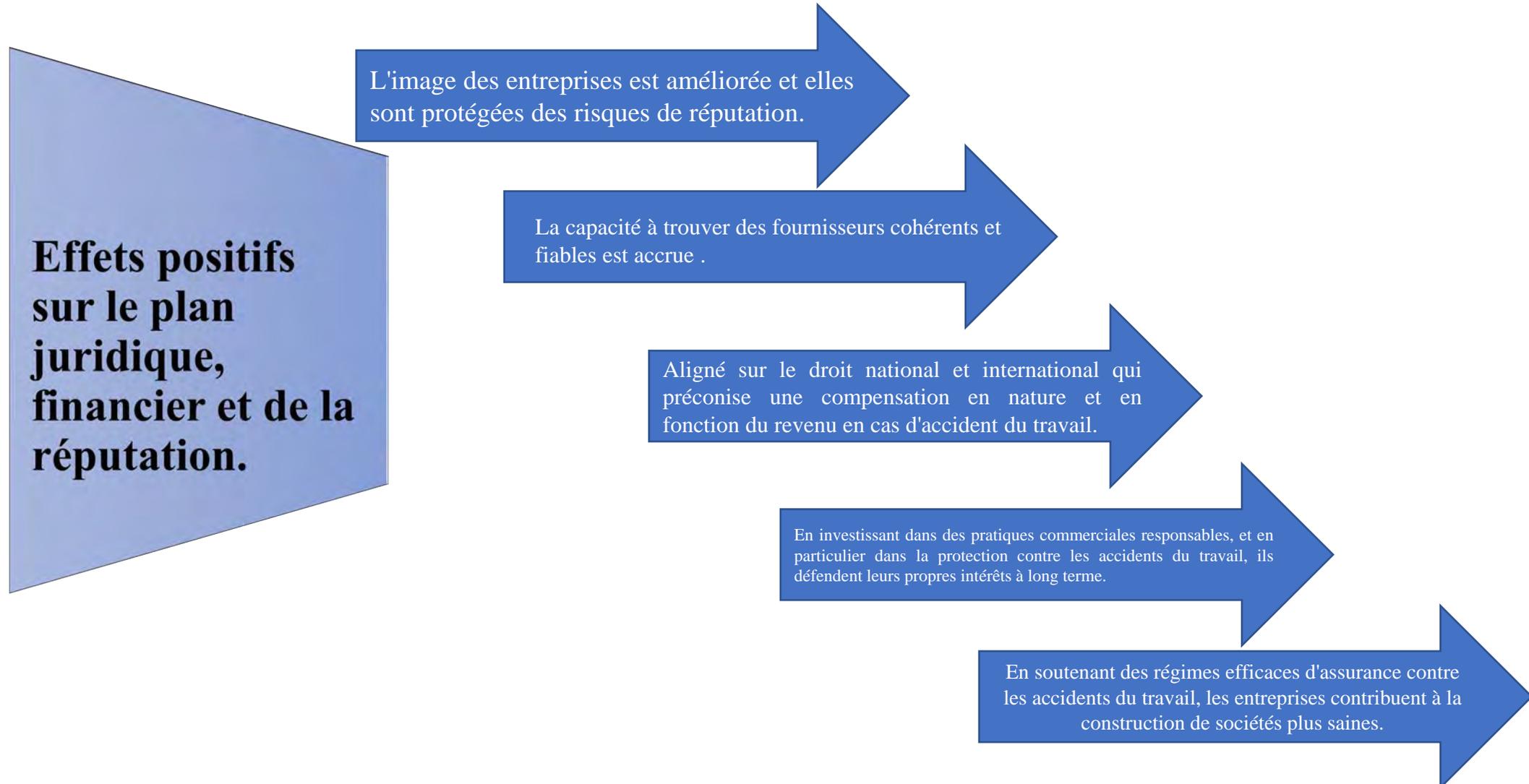
60% de la paie x 40 ans x 200 personnes =
Plus que 4,800 x la masse salariale totale

Avec un régime d'indemnisation des accidents du travail en place, le coût serait connu, prévisible et abordable et varierait entre 1 et 2 pour cent de la masse salariale



Protection contre les accidents du travail

Avantages de pratiques de SST efficaces pour les entreprises



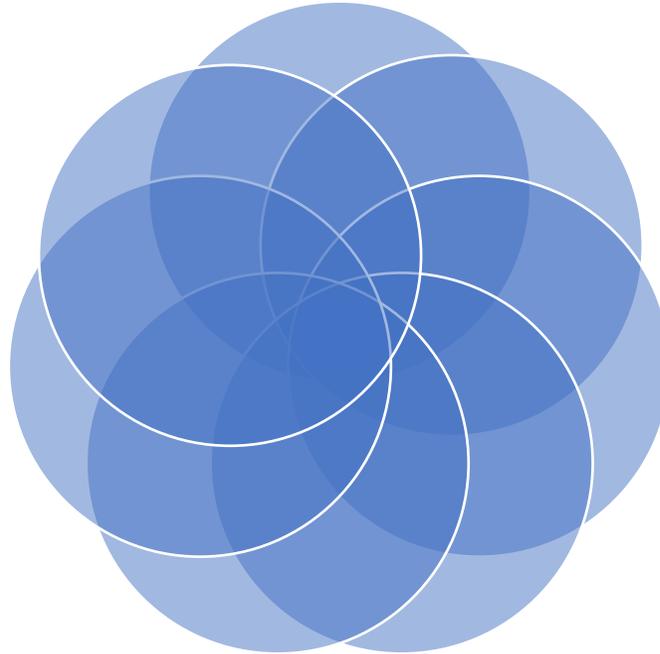
La prévention comme élément clé pour la prévention des accidents du travail

En 2019, la [Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail](#) a souligné que " des conditions de travail sûres et saines sont fondamentales pour un travail décent



Les instruments les plus récents en matière de SST, la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, et la recommandation (n° 197) qui l'accompagne, soulignent l'importance de développer une culture préventive de la sécurité et de la santé dans laquelle les principes de la prévention ont la plus haute priorité. Elle souligne que la collaboration avec les régimes d'assurance ou de sécurité sociale pertinents qui couvrent les accidents du travail et les maladies professionnelles est une composante importante d'un système national de SST (article 4, paragraphe 3, point g)).

Les régimes d'assurance contre les accidents du travail pourraient jouer un rôle central dans l'amélioration de la prévention des accidents du travail. En effet, en liant la prévention aux accidents du travail, on peut créer des mécanismes efficaces pour réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles.



Ce lien peut également accroître la productivité et inciter les employeurs à renforcer les activités de prévention.

Par exemple, les économies réalisées en proposant un système de notation différentielle ou au mérite peuvent inciter les employeurs à soutenir le régime d'assurance contre les accidents du travail et à accorder une plus grande attention à la sécurité sur le lieu de travail et à la prévention des accidents et des maladies.

Comment réduire les dépenses d'indemnisation ?

Il est possible de réduire les dépenses d'indemnisation et d'améliorer la stabilité financière du régime en affectant une partie des ressources du régime d'assurance contre les accidents du travail au soutien du travail de prévention afin de réduire le nombre d'accidents du travail et le nombre de travailleurs atteints de maladies professionnelles.

L'OIT encourage les mesures de prévention et de protection, comme le reflète la [Convention \(n° 155\) sur la sécurité et la santé des travailleurs](#), 1981, et la [Recommandation \(n° 164\)](#) qui l'accompagne. La convention énonce les principes de base d'une politique nationale et d'entreprise pour la mise en œuvre de mesures de prévention et de protection en matière de SST. Parmi ces principes figure l'obligation d'agir sur la formulation ;

la mise en œuvre et la révision périodique d'une politique nationale de SST ;

la pleine participation des employeurs, des travailleurs et de leurs organisations respectives ainsi que d'autres parties prenantes ;

et la mise en œuvre de mesures de SST sur le lieu de travail..

Convention (n° 187) de l'Organisation internationale du travail sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail

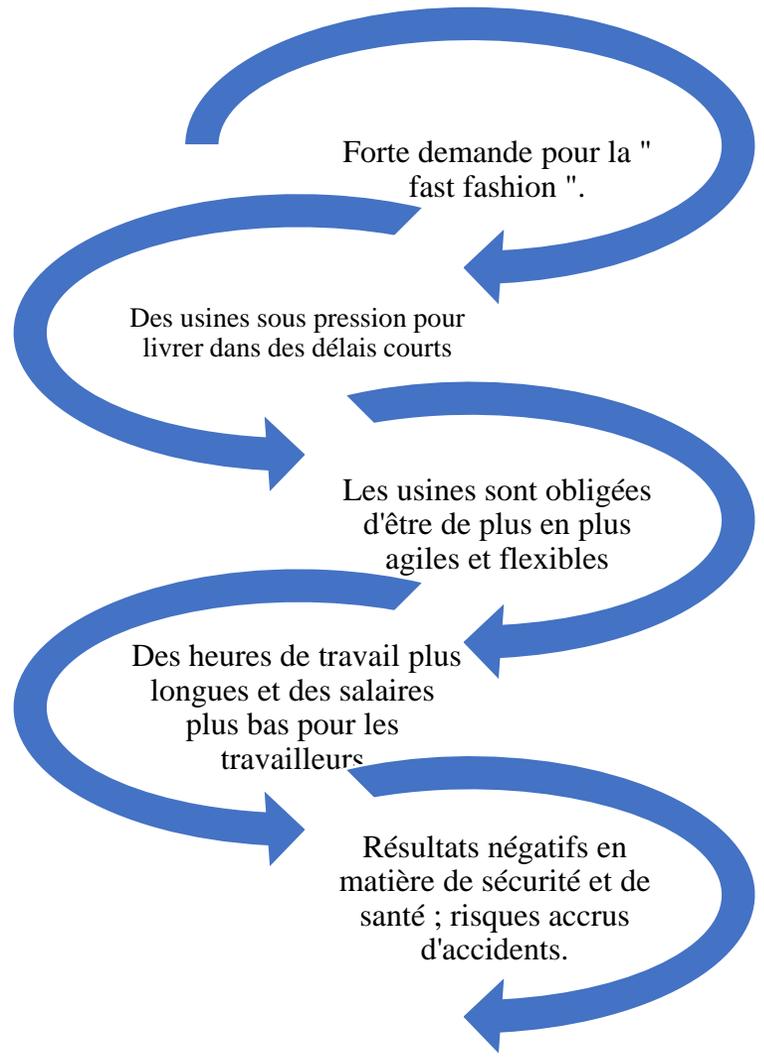
- L'OIT a élaboré la convention sur le  [Cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail](#), qui définit une culture nationale préventive de la sécurité et de la santé comme une culture dans laquelle le droit à un environnement de travail sûr et sain est respecté à tous les niveaux, où les gouvernements, les employeurs et les travailleurs participent activement à la garantie d'un environnement sûr et sain grâce à un système de droits, de responsabilités et de devoirs définis, et où la plus haute priorité est accordée au principe de prévention.
- Pour les actions au niveau national, la  [Convention 187](#) mentionne la mise en œuvre et l'examen périodique de la politique, l'application des lois et règlements pertinents et la coordination entre les diverses autorités et organismes concernés. Pour les actions au niveau de l'entreprise, la convention traite des devoirs et des responsabilités des employeurs pour garantir un environnement de travail sûr et sans risque pour la santé, et fait également référence aux droits et aux devoirs des travailleurs et de leurs représentants.





Impact des pratiques d'approvisionnement sur la sécurité et la santé au travail et sur la protection contre les lésions professionnelles

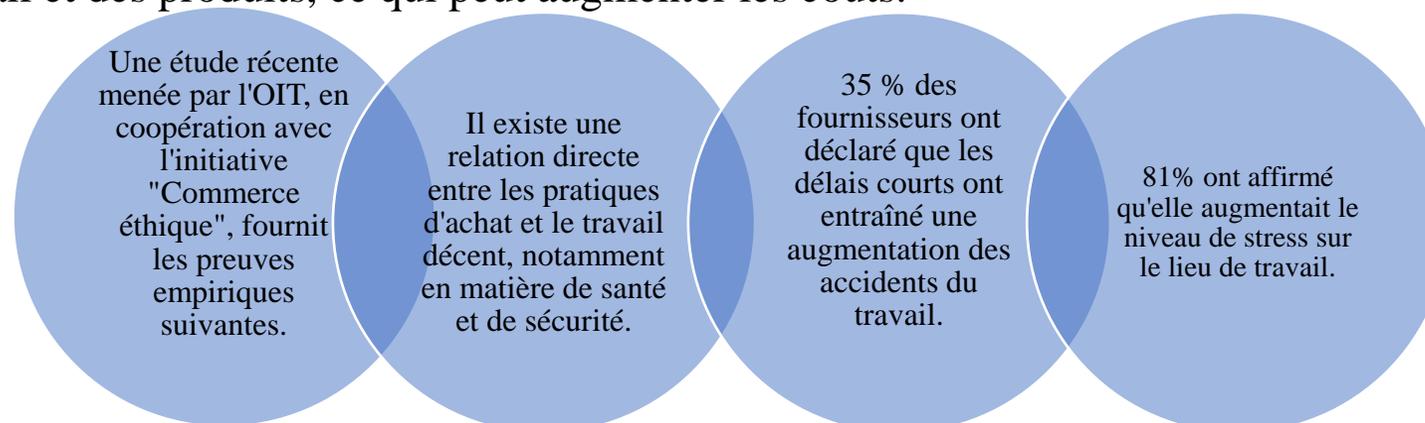
- Les pratiques d'achat des acheteurs mondiaux ont une incidence directe sur la capacité d'un fournisseur à créer les conditions essentielles à un travail décent, notamment la SST.
 - L'industrie mondiale de l'habillement est la parfaite illustration de cette situation.





Impact des pratiques d'approvisionnement sur la sécurité et la santé au travail et sur la protection contre les lésions professionnelles

- La boîte à outils du travail décent de l'UNGC pour des achats durables souligne que les pratiques d'achat qui ne tiennent pas compte du respect des droits de l'homme et du travail des travailleurs peuvent entraîner un certain nombre de risques. Ces risques comprennent :
 - Une mauvaise qualité ou des défaillances du produit
 - Des incohérences dans la fourniture de produits ou de services
 - De mauvaises conditions de travail qui pourraient conduire à :
 - Des impacts sur la réputation et une pression accrue des parties prenantes si de mauvaises pratiques sont constatées.
 - des arrêts de production dus à l'agitation des travailleurs ou à des grèves
 - Une augmentation des coûts de gestion pour faire face à tout problème qui survient, par exemple un rapport d'un tiers ou des médias.
 - Coûts élevés de rotation du personnel pour les fournisseurs
 - Augmentation des coûts de conformité ou des responsabilités légales, par exemple en cas de blessures subies par les travailleurs ou les consommateurs.
 - Perte potentielle de contrats gouvernementaux
 - Perte potentielle de contrats au profit d'autres fournisseurs pouvant offrir des conditions de travail décentes aux acheteurs
 - Retrait du financement du projet par les prêteurs si les exigences sociales ou environnementales associées à un prêt ne sont pas respectées. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont essentiels pour les entreprises lorsqu'elles accèdent au financement et rendent compte des prêts)
- Audits plus fréquents et surveillance des fournisseurs pour vérifier les conditions ou répondre aux préoccupations concernant la mauvaise qualité du travail et des produits, ce qui peut augmenter les coûts.



Impact des pratiques d'approvisionnement sur la sécurité et la santé au travail et sur la protection contre les lésions professionnelles

- Récompenser les efforts d'approvisionnement et de conformité est un élément clé pour garantir la durabilité sociale et améliorer les conditions de travail des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement. En outre, en intégrant les normes de sécurité et de santé dans les décisions d'achat ou d'approvisionnement, les acheteurs ouvrent la voie à une meilleure gestion de la sécurité et de la santé chez les fournisseurs.
- **Éléments à inclure dans un contrat entre un acheteur et un fournisseur :**
 - Critères de sécurité
 - Conditions de travail
 - Référence à la protection contre les accidents du travail

Neuf pratiques commerciales pour mettre en œuvre et promouvoir une culture de prévention et de protection à travers les chaînes d'approvisionnement

- Étant donné qu'il n'existe pas d'environnement de travail à risque zéro, les initiatives telles que la surveillance, la conformité et la remédiation ne suffisent pas à garantir un environnement de travail sûr et sain. Par conséquent, une politique intégrée en matière de SST devrait également couvrir la protection, sous forme d'indemnisation et d'accès aux soins médicaux, dont bénéficient les travailleurs ou leur famille en cas d'accident ou de maladie professionnelle.
- L'OIT et le Pacte mondial des Nations unies ont identifié neuf pratiques pour garantir des chaînes d'approvisionnement plus sûres. Les pratiques suivantes ne sont ni exhaustives ni classées par ordre d'importance. Elles ne sont pas contraignantes et n'ont pas pour but d'imposer des obligations contraignantes aux entreprises.
- Ces pratiques visent à mettre en évidence la manière dont les entreprises peuvent renforcer et améliorer les actions visant à promouvoir des lieux de travail sûrs et sains et à garantir que tous les travailleurs sont protégés en cas d'accident ou de maladie professionnelle.
- La mise en œuvre de ces pratiques est d'autant plus importante dans les pays d'accueil où les systèmes de SST et les lésions professionnelles sont déficients.
- Les pratiques suggérées sont fondées sur la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations Unies, et visent à illustrer le rôle positif des entreprises dans l'amélioration de la sécurité et l'instauration d'une culture de prévention et de protection.



Sections de la Déclaration de l'OIT sur les EMN consacrées à la sécurité et à la santé

43. Les gouvernements devraient faire en sorte que les entreprises multinationales et les entreprises nationales appliquent des normes adéquates en matière de sécurité et de santé et contribuent à promouvoir une culture de la prévention dans les entreprises, afin d'instaurer progressivement un environnement de travail sûr et sain. Cela consisterait notamment à prendre des mesures pour combattre la violence contre les femmes et les hommes sur le lieu de travail et à veiller à la sécurité des bâtiments. Les normes internationales du travail pertinentes, y compris la liste des maladies professionnelles, ainsi que les recueils de directives pratiques et les principes directeurs figurant sur la liste des publications du BIT consacrées à la sécurité et à la santé au travail devraient également être pris en considération. Les travailleurs qui ont été victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle devraient être indemnisés.

44. Les entreprises multinationales devraient maintenir les normes de sécurité et de santé les plus élevées, conformément aux exigences nationales, compte tenu de l'expérience de chaque entreprise dans son ensemble, y compris la connaissance de risques particuliers. Elles devraient aussi mettre à la disposition des représentants des travailleurs et, sur leur demande, des autorités compétentes et des organisations de travailleurs et d'employeurs de tous les pays où elles exercent leurs activités, des informations sur les normes de sécurité et de santé applicables à leurs activités locales qu'elles observent dans d'autres pays. En particulier, elles devraient faire connaître aux intéressés tous les risques particuliers qui sont associés à de nouveaux produits et procédés, et les mesures de protection correspondantes. De même que les entreprises nationales comparables, elles devraient être appelées à jouer un rôle de premier plan dans l'examen des causes des risques en matière de sécurité et de santé au travail et dans l'application, à l'échelle de l'entreprise, des améliorations qui en découlent.

45. Les entreprises multinationales devraient coopérer à l'action des organisations internationales qui se chargent de préparer et d'adopter des normes internationales en matière de sécurité et de santé.

46. Les entreprises multinationales devraient, conformément à la pratique nationale, coopérer pleinement avec les autorités compétentes en matière de sécurité et de santé, les représentants des travailleurs et leurs organisations et les organismes établis de sécurité et de santé. Le cas échéant, les questions concernant la sécurité et la santé devraient figurer dans les conventions conclues avec les représentants des travailleurs et leurs organisations.



Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : le devoir de diligence en matière de droits de l'homme appliqué à la SST

- Les entreprises ont la responsabilité de respecter les droits de l'homme.
- Cette responsabilité est inscrite dans plusieurs instruments internationaux, notamment la [Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales](#), les [Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales](#) et les [Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises](#).
- Pour s'acquitter de cette responsabilité, les entreprises doivent avoir mis en place des politiques et des processus adaptés à leur taille et à leur situation, notamment :
 - a) Un engagement politique à assumer leur responsabilité en matière de respect des droits de l'homme ;
 - b) Un processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme pour identifier, prévenir, atténuer et rendre compte de la manière dont elles traitent leurs impacts sur les droits de l'homme ;
 - c) Des processus permettant de remédier à tout impact négatif sur les droits de l'homme qu'elles provoquent ou auquel elles contribuent.
- **Les entreprises doivent s'efforcer d'instaurer une culture de prévention et de protection afin de garantir un environnement de travail sain et sûr pour les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement.**

Neuf pratiques commerciales pour mettre en œuvre et promouvoir une culture de prévention et de protection à travers les chaînes d'approvisionnement

Pratique 1 Recenser vos chaînes d'approvisionnement pour mieux comprendre les défis existants en matière de sécurité et de santé au travail (SST).

Pratique 2 Inclure la protection de la santé et de la sécurité au travail et des accidents du travail dans les pratiques d'approvisionnement

Pratique 3 Améliorer le contrôle du respect des règles de sécurité et de santé au travail, notamment par un engagement plus étroit avec les fournisseurs

Pratique 4 Promouvoir le partage vertical et horizontal des connaissances et des capacités

Pratique 5 Aligner et compléter le cadre juridique et politique national et être un moteur d'amélioration.

Pratique 6 : Promouvoir la participation des travailleurs et le dialogue social

Pratique 7 Soutenir les efforts visant à renforcer la déclaration, l'enregistrement et la notification des accidents du travail et des maladies professionnelles afin d'améliorer la collecte des données.

Pratique 8 S'engager avec les partenaires de développement pour partager la connaissance des bonnes pratiques et des approches innovantes pour renforcer les capacités et les partenariats.

Pratique 9 Rejoindre les initiatives internationales visant à soutenir l'élaboration de politiques nationales et à renforcer les institutions nationales des pays fournisseurs en matière de pratiques de SST et de protection contre les accidents du travail.



Pratique 1 : recenser vos chaînes d'approvisionnement pour mieux comprendre les défis existants en matière de SST

- **Pourquoi adopter le recensement?**

- Pour mieux comprendre l'ampleur et la nature des problèmes spécifiques de sécurité et de santé et les points de production précis où ces problèmes apparaissent chez les fournisseurs des secteurs formel et informel.
- Pour commencer à protéger les travailleurs les plus vulnérables.
- S'assurer plus facilement que les stratégies peuvent traiter les risques de manière durable.

- **Une tâche fastidieuse, mais possible :**

- En 2019, Total, multinationale française intégrée dans le secteur du pétrole et du gaz, a élaboré une nouvelle méthodologie pour la cartographie de la durabilité de ses achats.
 - L'équipe chargée des achats durables a fait appel à un service spécialisé pour analyser les risques potentiels spécifiques en matière de droits de l'homme liés à chaque catégorie d'achats.
 - L'équipe chargée de l'approvisionnement durable a également développé un outil de cartographie de l'approvisionnement durable qui permettra aux équipes d'approvisionnement d'accéder à un résumé des risques bruts liés à chaque catégorie.
 - Ces informations sont ensuite partagées avec les parties prenantes internes et les fournisseurs.
 - L'outil de cartographie tient compte des mesures d'atténuation existantes qui sont mises en œuvre pour calculer le risque résiduel, comme l'exige la loi française sur le "devoir de vigilance".



Pratique 2 : inclure la SST et la protection contre les accidents du travail dans les pratiques de passation de marché

- Étant donné que la garantie de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail fait partie des pratiques commerciales responsables ; les entreprises doivent veiller à ce que leurs pratiques d'achat incluent une évaluation de la conformité de leurs fournisseurs aux normes de sécurité et de santé.
 - Cette vérification devrait également porter sur la protection contre les accidents du travail.
 - L'intégration des normes de sécurité et de santé dans les décisions d'achat ou d'approvisionnement peut améliorer la gestion de la sécurité et de la santé chez les fournisseurs.
- Une bonne intégration des efforts d'approvisionnement et de durabilité/conformité est cruciale et nécessite un partage interne des données, notamment entre les départements d'approvisionnement et de durabilité.
- **Ressource pour les entreprises** : Pacte mondial des Nations unies et Boîte à outils du travail décent pour l'approvisionnement durable. Cette boîte à outils fournit des conseils sur la manière de faire progresser le travail décent par le biais des décisions d'achat. Il contient des exemples concrets d'acheteurs et de fournisseurs qui abordent conjointement les questions de travail décent dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Pratique 2 : inclure la SST et la protection contre les accidents du travail dans les pratiques de passation de marché

Exemple d'entreprise :

- La multinationale italienne du pneu **Pirelli & C.S.p.A.** inclut spécifiquement le respect des droits de l'homme dans les paramètres utilisés pour sélectionner ses fournisseurs, les clauses contractuelles et les vérifications effectuées par des audits tiers.
 - Cette approche facilite l'identification, l'évaluation, la prévention et l'atténuation des risques liés aux droits de l'homme.
 - La SST est l'un des sept Pratiques identifiés dans la politique mondiale des droits de l'homme de Pirelli.
 - Dans le cadre de la phase d'accueil des fournisseurs et de la phase contractuelle, les fournisseurs de Pirelli sont tenus de signer une clause de durabilité.
 - Il est demandé aux fournisseurs de déclarer leur compréhension des documents et des politiques du groupe Pirelli, y compris ceux relatifs à la santé, la sécurité et l'environnement.



Pratique 3 : Améliorer le contrôle du respect des règles de sécurité et de santé au travail, notamment par un engagement plus étroit avec les fournisseurs

Tout programme utilisé par les entreprises pour répondre aux préoccupations sociétales devrait intégrer des processus détaillés qui :

- Identifient les risques et les impacts en matière de SST ;
- Définissent comment intégrer les résultats et agir en conséquence ;
- Exigent les réponses nécessaires ;
- Communiquent sur la manière dont les défis ont été relevés.

- Lorsqu'elles sont efficaces, ces mesures pourraient contribuer à établir de bonnes pratiques en matière de SST et de protection contre les accidents du travail.

- **Un changement doit se produire :**

- Il peut être difficile d'identifier et de traiter les problèmes de SST et de protection contre les lésions professionnelles aux niveaux inférieurs des chaînes d'approvisionnement. Ainsi, les entreprises peuvent avoir besoin de passer d'une approche de conformité et punitive à une approche d'engagement et de partenariat.
 - Il a été démontré que la présence de relations de confiance entre acheteurs et fournisseurs, caractérisées par des communications ouvertes et la résolution conjointe des problèmes, peut avoir un impact positif sur les conditions de travail.

Pratique 3 : Améliorer le contrôle du respect des règles de sécurité et de santé au travail, notamment par un engagement plus étroit avec les fournisseurs

Exemple d'entreprise :

- **Sakhalin Energy Investment Company Ltd**, un producteur russe de pétrole et de gaz, a développé un système de base de données unique pour la surveillance des facteurs professionnels nocifs dans le cadre des programmes de surveillance industrielle des actifs.
 - Le système recueille des données sur l'état de santé des employés et analyse également les relations de cause à effet entre les indicateurs obtenus en mesurant divers facteurs dans l'environnement de travail, notamment l'air, les vibrations, le bruit, le microclimat, les rayonnements ionisants, etc.
 - Ces données sont ensuite utilisées pour suivre la mise en œuvre de mesures correctives visant à minimiser les risques.

Pratique 4 : Promouvoir le partage vertical et horizontal des connaissances et des capacités

Partage vertical des connaissances

- Les entreprises doivent apporter leur soutien aux fournisseurs afin qu'ils puissent respecter les normes inscrites dans les codes de conduite de l'entreprise, notamment en renforçant leurs capacités afin d'améliorer leur expertise technique et leurs systèmes de gestion interne.
 - Les bonnes pratiques et les politiques sur lesquelles les fournisseurs s'alignent doivent être adaptées à leur taille et à la nature de leurs activités.
 - Pour garantir l'efficacité du transfert des pratiques et des politiques, les travailleurs de l'entreprise devraient être impliqués et s'engager auprès des fournisseurs de manière à ce que la gestion de la SST reflète les contextes environnants.



Pratique 4 : Promouvoir le partage vertical et horizontal des connaissances et des capacités

Partage vertical des connaissances

Exemples d'entreprises :

- **Inditex (Industrias de Diseño Textil, S.A.)**, une multinationale espagnole de l'habillement, a développé une stratégie mondiale de SST pour sa chaîne d'approvisionnement afin de réduire et de prévenir les risques d'accidents et de blessures.
 - Les experts en santé et sécurité au travail d'Inditex et les équipes chargées du développement durable dans les principaux pays d'approvisionnement s'assurent que la stratégie est correctement mise en œuvre et mènent différents projets avec leurs parties prenantes, orientés vers l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail.
- **Nike** a lancé une initiative de renforcement des capacités dans 16 usines pilotes de 13 groupes de fournisseurs, représentant 70 % du volume de production de Nike, afin de prévenir les accidents en usine. Cette initiative comprenait un outil d'évaluation permettant de déterminer dans quelle mesure une usine favorisait un environnement sûr.
 - Dans le cadre du projet pilote, les usines de chaussures participantes en Indonésie, au Vietnam et en Chine ont reçu une formation pour s'assurer que l'analyse et la gestion des risques de sécurité étaient intégrées dans la stratégie de l'usine.
 - Il s'agissait également de conseiller les travailleurs sur leurs responsabilités spécifiques en matière de sécurité.
 - Les résultats préliminaires ont montré une baisse de 85 % des accidents enregistrables et une baisse de 100 % du temps perdu sur les lignes pilotes, par rapport au reste de l'usine.
- **Siemens India**, en collaboration avec TÜV Rheinland India, a établi un centre de compétences mondial pour la sécurité au travail à Mumbai, en Inde. Ce centre de formation a été spécialement conçu par Siemens et TÜV Rheinland pour offrir une formation pratique sur les derniers équipements et techniques de sécurité. Il constitue la première étape vers une "culture zéro dommage" qui aide les individus à travailler de manière responsable et à mener des projets sans accident.
 - Le centre organise des cours de formation certifiés pour former des "leaders de la sécurité".
 - Le programme s'adresse aux praticiens de la sécurité au travail, aux chefs de projet et de chantier, aux responsables de la construction, aux superviseurs de chantier, aux responsables de la sécurité et aux ingénieurs de chantier.
 - Le cours offre un apprentissage expérientiel de l'identification des dangers et des risques, de la planification de la sécurité, de l'atténuation des risques et de la mise en œuvre des contrôles. Les modules de formation comprennent une formation spécialisée basée sur des scénarios réels de nature opérationnelle dans des projets ou des sites de construction, tels que la sécurité électrique, la sécurité incendie et le travail en hauteur.

Pratique 4 : Promouvoir le partage vertical et horizontal des connaissances et des capacités

Le partage horizontal des connaissances

- Le partage vertical des connaissances est essentiel, mais pour éviter la création ou le maintien d'un secteur à deux vitesses, le partage horizontal des connaissances est tout aussi important et devrait être encouragé par les entreprises.
 - Les entreprises devraient encourager leurs fournisseurs à partager leurs connaissances, leurs capacités et leur expérience en matière de SST avec le reste du secteur, y compris les fournisseurs qui ne vendent que sur le marché national.
 - Cette pratique permettrait de promouvoir de bonnes normes de SST dans tout le secteur et de s'assurer que tout le monde les suit et qu'aucun puits n'est laissé de côté.

Exemple d'entreprise :

- **Knoll Printing & Packaging**, un leader de l'industrie de l'emballage de luxe, organise des réunions pour rassembler les représentants de leurs fournisseurs de niveau 1.
 - L'objectif principal de ces réunions est de passer en revue le code de conduite des fournisseurs mis à jour par l'entreprise afin de s'assurer que tous les fournisseurs de niveau 1 comprennent les attentes de l'entreprise concernant les performances sociales et environnementales des fournisseurs.
 - Les fournisseurs se réunissent également en petits groupes pendant les sessions afin de créer des discussions plus informelles et libres pour partager des pensées, des connaissances et des pratiques. Les questions de santé et de sécurité sont un sujet important abordé lors de ces réunions.
 - Étant donné que leurs fournisseurs de niveau 1 opèrent dans le même secteur et sont de taille similaire, ces sessions de partage renforcent efficacement les capacités.

Pratique 5 : Aligner et compléter le cadre juridique et politique national et être un moteur d'amélioration.

- **Les entreprises doivent respecter le droit national.**
 - La [Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales](#) stipule que " les activités [des entreprises multinationales] devraient être conformes à la législation nationale et en harmonie avec les priorités de développement, les objectifs sociaux et la structure des pays dans lesquels elles opèrent. "
- **Que faire si le droit national n'est pas aligné sur les normes internationales ou n'offre pas la prévention ou la protection nécessaires contre les accidents du travail ?**
 - Les UNGP stipulent qu'en plus de se conformer aux lois nationales, les entreprises ont la responsabilité, dans le contexte des pays dans lesquels elles opèrent, de respecter les droits de l'homme à travers leurs propres activités commerciales et à travers leurs relations avec des tiers - tels que les partenaires commerciaux et les entités de leurs chaînes d'approvisionnement.
- **Et concrètement ?**
 - Si un déficit en matière de mesures de prévention et de protection efficaces est identifié, les entreprises devraient engager un dialogue avec les fournisseurs afin de définir des mesures correctives, conformément aux Pratiques des normes internationales du travail.
 - Les entreprises pourraient promouvoir une couverture plus large des régimes d'assurance contre les accidents du travail de plusieurs manières.
 - Se référer aux normes et directives claires, par rapport auxquelles le système national pourrait être évalué, fournies dans la Convention n° 121 sur les prestations pour accidents du travail.
 - En outre, les parties prenantes intéressées peuvent utiliser cet outil développé par l'OIT, par le biais de son Programme mondial sur l'assurance et la protection contre les accidents du travail, pour autoévaluer les éléments fondamentaux d'un régime national basé sur les directives techniques et les normes de l'OIT.

Pratique 5 : Aligner et compléter le cadre juridique et politique national et être un moteur d'amélioration.

Exemple d'entreprise :

Total, multinationale française intégrée dans le secteur du pétrole et du gaz, propose des programmes de retraite et de prévoyance couvrant la santé et le décès pour leurs employés et ceux de leurs filiales.

- L'objectif est que chaque employé puisse bénéficier, en cas de maladie, d'une couverture au moins égale au montant médian du marché industriel national ; épargner ou accumuler des prestations de substitution de revenu pour la retraite ; et organiser la protection des membres de la famille en cas de décès par des paiements d'assurance égaux à deux ans de salaire brut.
- Les programmes de retraite et d'avantages sociaux de Total sont régulièrement revus et adaptés si nécessaire.
- Ils sont déployés par les filiales et complètent les programmes éventuellement prévus en fonction des réglementations locales.

Pratique 6 : Promouvoir la participation des travailleurs et le dialogue social

- Un facteur reconnu qui augmente souvent les risques de SST est le déplacement du travail vers des lieux de travail où les mécanismes de représentation des travailleurs sont inadéquats.
- La représentation des travailleurs dans les comités de santé et de sécurité améliore considérablement les mécanismes de SST.
- Conformément aux pratiques nationales, les entreprises multinationales devraient
 - promouvoir la nomination de délégués à la sécurité des travailleurs et de comités de sécurité et de santé ;
 - coopérer pleinement avec les représentants des organisations de travailleurs sur les questions liées à la SST, et
 - partager les observations pertinentes faites dans d'autres pays.



Pratique 6 : Promouvoir la participation des travailleurs et le dialogue social

- Les entreprises peuvent soutenir et développer les comités de participation des travailleurs dans leurs chaînes d'approvisionnement en :
 - Agissant en tant que garants
 - Renforcer les capacités
 - Appliquant le dialogue sur le lieu de travail
- Actions que les entreprises peuvent entreprendre :
 - Tout d'abord, elles peuvent travailler en étroite collaboration avec les fournisseurs pour leur assurer que les comités de participation n'entraîneraient pas de volatilité et ne menaceraient pas la position de la direction. Au contraire, ces comités renforceraient la relation acheteur-fournisseur et permettraient de traiter les conflits entre les employés à un stade plus précoce.
 - Deuxièmement, les entreprises peuvent renforcer les capacités des travailleurs et des employeurs en leur apprenant comment communiquer efficacement sur leurs préoccupations, comment structurer les réunions et comment établir un ordre du jour.
 - Troisièmement, elles peuvent essayer d'imposer la création de comités de participation démocratiquement élus aux propriétaires d'usines réticents. Pour ce faire, ils peuvent suivre des indicateurs permettant de contrôler l'efficacité des comités de participation à résoudre les problèmes sur le lieu de travail ou même faire des comités de participation une condition préalable à la poursuite de l'approvisionnement.

Pratique 6 : Promouvoir la participation des travailleurs et le dialogue social

Normes internationales du travail sur la SST et la participation des travailleurs

- Pour assurer une représentation efficace, les travailleurs doivent disposer des connaissances et des compétences nécessaires pour collaborer efficacement avec l'employeur à la mise en œuvre des exigences de SST sur le lieu de travail.
 - A cet égard, l'article 19(d) de la convention (n° 155) de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail, 1981, exige que "les travailleurs et leurs représentants dans l'entreprise reçoivent une formation appropriée en matière de sécurité et de santé au travail".
- En ce qui concerne la protection contre les accidents du travail, cela signifie que les travailleurs doivent connaître leurs droits et être informés de la procédure à suivre pour demander des prestations en cas d'accident ou de décès.
- Le rôle important que les délégués à la sécurité des travailleurs, les comités de sécurité et de santé des travailleurs et les comités mixtes de sécurité et de santé devraient jouer pour garantir des conditions de travail sûres et saines est reconnu dans plusieurs normes internationales du travail sur la SST et la participation des travailleurs.

 [La convention \(no 187\) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail](#), 2006, prévoit, à l'article 4, paragraphe 2 d), que des dispositions visant à promouvoir, au niveau de l'entreprise, la coopération entre la direction, les travailleurs et leurs représentants constituent un élément essentiel des mesures de prévention sur le lieu de travail.

 [La recommandation no 197 \(paragraphe 5, point f\)\)](#) encourage la création de comités mixtes de sécurité et de santé et la désignation de représentants des travailleurs pour la sécurité et la santé au travail, conformément à la législation et à la pratique nationales.

 Le paragraphe 12 de la [recommandation n° 164 de l'OIT](#) stipule que les représentants des travailleurs aux comités mixtes de sécurité devraient, entre autres, recevoir des informations adéquates sur les questions de sécurité et de santé ; être consultés lorsque de nouvelles mesures importantes de sécurité et de santé sont envisagées et avant leur mise en œuvre ; [...]

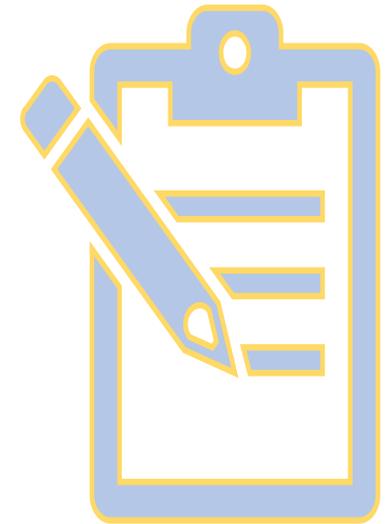
Pratique 6 : Promouvoir la participation des travailleurs et le dialogue social

Exemples d'entreprises

- **Assent Compliance Inc**, une entreprise canadienne de gestion des données de la chaîne d'approvisionnement, a mis en place un comité mixte de santé et de sécurité dirigé par les employés.
 - Il s'appuie sur les normes et les meilleures pratiques de gestion de la santé et de la sécurité définies par le gouvernement local. Le comité fait également des recommandations au département des ressources humaines sur les questions de santé et de sécurité et cherche à résoudre les conflits liés à la sécurité sur le lieu de travail entre les managers et les employés.
- **L'Oréal S.A.**, une multinationale française de soins personnels, indique que 84 % de ses employés travaillent dans des filiales dotées d'institutions représentatives du personnel.
 - Si le droit à la négociation collective ou la liberté d'association sont inexistantes ou limités, L'Oréal s'assure de l'existence d'autres modes de dialogue avec ses employés.

Pratique 7 : Soutenir les efforts visant à améliorer la déclaration, l'enregistrement et la notification des accidents du travail et des maladies professionnelles afin d'améliorer la collecte des données.

- Les données sur les accidents du travail et les maladies professionnelles étant essentielles pour la prévention, les entreprises sont vivement encouragées
 - à améliorer les systèmes d'enregistrement et de notification ainsi que l'analyse des données relatives aux accidents du travail et aider leurs fournisseurs à faire de même.
 - L'amélioration de l'enregistrement et de la notification des accidents du travail et des maladies professionnelles permettrait de donner aux autorités compétentes des indicateurs plus fiables de l'efficacité des systèmes nationaux de SST, de les aider à établir des priorités quant aux questions de SST qui devraient bénéficier des ressources existantes, d'améliorer les mesures correctives et de réduire les coûts de la protection.
 - Prendre des dispositions adéquates pour enregistrer et notifier aux autorités compétentes les accidents du travail et les maladies professionnelles .
 - La plupart des données étant générées sur le lieu de travail, les entreprises peuvent jouer un rôle clé en soutenant et en encourageant leurs fournisseurs à collecter les données pertinentes et à les partager avec les autorités nationales, conformément à la législation nationale. La collecte et le partage des informations sont essentiels pour cibler des interventions de prévention spécifiques, notamment dans les zones à risque, et fixer des priorités.
- Plus les données sont précises et plus le système de protection contre les accidents du travail est prévisible, plus les coûts sont facilement connus et maîtrisés.



Pratique 7 : Soutenir les efforts visant à améliorer la déclaration, l'enregistrement et la notification des accidents du travail et des maladies professionnelles afin d'améliorer la collecte des données.

Exemples d'entreprises :

- Michelin**, multinationale française de fabrication de pneus, utilise un calcul du taux d'incident total (TCIR), basé sur l'indicateur de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) du ministère américain du Travail.
 - Le TCIR prend en compte tous les types d'incidents liés à la santé et à la sécurité en enregistrant le nombre d'accidents avec arrêt de travail, d'accidents sans arrêt de travail mais nécessitant un traitement médical, d'incidents nécessitant des ajustements du poste de travail ou d'occurrences d'une maladie liée au travail.
 - Le TCIR enregistre également les incidents impliquant des travailleurs temporaires et des employés contractuels.
- Unilever plc**, une multinationale britannique de biens de consommation, surveille les taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles par le biais du système de signalement du logiciel Airsweb, qui collecte des données granulaires sur le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (LTIFR).
 - Les maladies professionnelles sont suivies pour les employés selon les critères définis par l'OSHA et mesurées par le taux de fréquence des maladies professionnelles (OIFR).

TCIR	LTIFR
$\frac{\text{(Nombre de blessures et maladies reporté selon le standard x 200 000)}}{\text{Heures total travaillées}} = \text{TCIR}$	$\frac{\text{Nombre de d'accidents avec arrêt de travail durant la période analysée x 1,000,000}}{\text{Nombre total d'heures travaillées pendant ladite période}} = \text{LTIFR}$

Pratique 8 : S'engager avec les partenaires de développement pour partager la connaissance des bonnes pratiques et des approches innovantes pour renforcer les capacités et les partenariats

- Les entreprises sont encouragées à partager leurs connaissances des bonnes pratiques et des approches innovantes. Les technologies de l'information, y compris les systèmes d'information de gestion solides, peuvent être utilisées pour accroître l'efficacité des programmes de prévention et de protection au niveau de l'entreprise, du secteur et du pays.
 - Les entreprises devraient coopérer aux travaux des organisations internationales axés sur l'élaboration et l'adoption de normes internationales de SST.
 - Elles devraient encourager les gouvernements à rechercher l'assistance technique d'experts dans des domaines aussi divers que l'ingénierie de la sécurité, la finance, les études actuarielles, le droit, les technologies de l'information, la santé et le soutien psychosocial.
 - Les partenaires internationaux du développement pourraient constituer un réservoir d'expériences nationales, qui pourrait ensuite soutenir la création d'indicateurs de performance normalisés fondés sur des preuves. Cela pourrait conduire à la mise en œuvre complète des normes internationales pertinentes en matière de SST et de protection contre les accidents du travail.
- Référentiel de connaissances de l'OIT sur la protection contre les lésions professionnelles
 - L'OIT a récemment développé un référentiel électronique de connaissances sur les aspects de la protection contre les accidents du travail, notamment les questions juridiques, actuarielles, de viabilité financière et de gouvernance.
 - En tant que source ouverte, le référentiel électronique contribue gratuitement à la diffusion des connaissances sur les régimes d'assurance contre les accidents du travail et leur impact positif sur le monde du travail.

Pratique 8 : S'engager avec les partenaires de développement pour partager la connaissance des bonnes pratiques et des approches innovantes pour renforcer les capacités et les partenariats

Exemples d'entreprises :

- **Walt Disney Co.** a soutenu le Centre international de formation de l'OIT pour renforcer la capacité de ses organisations d'employeurs et de membres d'entreprises à établir des services de formation sur le travail des enfants et le travail forcé, ainsi que sur la santé et la sécurité au travail pour les intermédiaires de la chaîne d'approvisionnement.
 - Cela aidera ces organisations à mettre en place des services de formation en matière de SST et à renforcer les capacités des entreprises de manière durable.
- **Nike, Inc**, une multinationale américaine de l'habillement, considère que la collaboration avec des experts externes et des partenaires clés est essentielle pour améliorer les pratiques au niveau du secteur ou du pays.
 - Cela se reflète dans son engagement avec Better Work, un partenariat de l'OIT et de la Société financière internationale visant à améliorer les normes du travail et la compétitivité dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

SST en temps de crise

- Un certain nombre d'entreprises ont rejoint l'appel à l'action **COVID-19 : Action dans l'industrie mondiale de l'habillement, organisé par l'Organisation internationale des employeurs**, la Confédération syndicale internationale et IndustriALL Global Union avec le soutien technique de l'OIT.
 - Cette initiative vise à catalyser l'action dans l'ensemble de l'industrie mondiale de l'habillement afin d'aider les fabricants à survivre aux perturbations économiques causées par la pandémie de COVID-19 et à protéger les revenus, la santé et l'emploi des travailleurs de l'habillement.
 - Un aspect important de cet appel est de soutenir le développement de planchers de protection sociale et d'étendre la protection sociale des travailleurs et des employeurs de l'industrie de l'habillement. Source : OIT - Appel à l'action COVID-19 : Action dans l'industrie mondiale de l'habillement (site web :  https://www.ilo.org/global/topics/coronavirus/sectoral/WCMS_742343/lang--en/index.htm)

Le Helpdesk du BIT : Le service d'assistance de l'OIT pour les entreprises

- Le service d'assistance du BIT pour les entreprises est le guichet unique pour les chefs d'entreprise et les travailleurs qui souhaitent aligner les activités de leur entreprise sur les normes internationales du travail.
 - Il s'agit d'un service d'assistance individuelle gratuit et confidentiel destiné aux chefs d'entreprise et aux travailleurs, aux agences gouvernementales, aux organisations d'employeurs et de travailleurs et à d'autres organisations intéressées qui souhaitent mieux aligner les activités de leur entreprise sur les normes internationales du travail.
 - Les réponses sont préparées par une équipe d'experts du BIT et s'appuient sur les différents instruments normatifs, documents de politique générale et outils de l'OIT.
 - Les questions spécifiques sur l'application des principes des normes internationales du travail dans les activités des entreprises peuvent être soumises directement par courriel à assistance@ilo.org.
- Pour plus d'informations :  [Ressources pour les entreprises sur la sécurité et la santé au travail test](#)
- Voir également les  [Questions-réponses sur les entreprises et la sécurité et la santé au travail.](#)

Pratique 9 : S'associer aux initiatives internationales pour soutenir le développement de politiques nationales et renforcer les institutions nationales - dans les pays fournisseurs - en matière de pratiques de SST et de protection contre les accidents du travail.

- La clé du succès des initiatives de la chaîne d'approvisionnement qui améliorent la conformité aux bonnes pratiques de SST est :
 - La multiplicité des acteurs coordonnés et de leurs actions.
 - Les initiatives prônant l'engagement coordonné de nombreux acteurs et s'éloignant des stratégies adoptées par un seul acteur, qu'il s'agisse d'une entreprise, d'un syndicat ou d'un organisme de réglementation.
 - Le Fonds Vision Zéro (FVZ) est l'une de ces initiatives.
 - Le VZF estime que la responsabilité de remédier aux déficits les plus ancrés et persistants en matière de santé et de sécurité au travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales doit être partagée.
 - L'obligation d'agir ne doit pas incomber uniquement aux entreprises ou aux gouvernements.
 - Au sein du fonds, les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les entreprises et les autres parties prenantes sont invités à progresser conjointement vers l'objectif de zéro accident, blessure ou maladie grave ou mortelle dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Vision Zero Fund (VZF)



Créé par le G7 en 2015 et administré par l'OIT.

Visé à éliminer les décès, les blessures et les maladies liés au travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales dans le monde entier.



Actuellement, VZF est opérationnel dans huit pays sur trois continents et dans les chaînes d'approvisionnement de trois secteurs : vêtements/textiles, agriculture et construction. Elle opère principalement dans les pays à faible revenu.

L'une des conditions préalables au financement par le VZF est l'engagement des pays et des parties prenantes à prévenir et à mettre en œuvre des normes minimales en matière de travail, d'environnement et de sécurité.



À ce jour, les activités ont directement bénéficié à près de 40 000 fonctionnaires, employeurs, travailleurs et leurs organisations, améliorant ainsi la sécurité et la santé d'environ 5,6 millions de travailleurs.

L'objectif principal du fonds est d'améliorer les pratiques et les conditions de SST dans les secteurs liés aux chaînes d'approvisionnement mondiales, et de renforcer les cadres institutionnels, notamment les inspections du travail et les régimes d'assurance contre les accidents du travail, dans les pays liés à ces chaînes d'approvisionnement.

Pour atteindre son objectif principal, le VZF met en œuvre une stratégie intitulée " action collective pour des chaînes d'approvisionnement sécuritaires et saines ".

La stratégie repose sur le principe selon lequel ce n'est que lorsque toutes les parties prenantes concernées assument un certain niveau de responsabilité que les causes profondes des déficits en matière de SST dans les chaînes d'approvisionnement mondiales peuvent être traitées efficacement et durablement.

La stratégie est définie comme une "approche multipartite qui implique les gouvernements, les travailleurs et les syndicats, les employeurs (nationaux, transnationaux et mondiaux) et leurs organisations, les organisations multilatérales, la société civile et les agences de développement, travaillant ensemble de manière à ce que chacun assume ses responsabilités conformément aux rôles organisationnels, afin de mettre en œuvre un plan ou un ensemble d'actions convenu pour réduire les accidents du travail, les blessures ou les maladies graves ou mortelles dans les chaînes d'approvisionnement mondiales".

Les entreprises peuvent soutenir la mission du fonds et se joindre à des efforts d'action collective de diverses manières. Il peut s'agir de contributions financières au FZV ou à un pays spécifique, d'un soutien en nature, tel que le partage d'expertise, de données et d'outils pratiques, ou de la participation à des événements mondiaux et régionaux pour trouver des solutions durables aux facteurs structurels et aux défis en matière de sécurité et de santé.

Pour plus d'informations sur le FZV et sur les moyens de collaborer, veuillez consulter le site Web du [Fonds Vision Zéro](https://www.visionzero.org).

Lexique

- **Travail décent** : Le travail décent résume les aspirations des personnes dans leur vie professionnelle. Il implique des possibilités de travail productif et offrant un revenu équitable ; la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles ; de meilleures perspectives de développement personnel et d'intégration sociale ; la liberté pour les personnes d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie ; et l'égalité des chances et de traitement pour toutes les femmes et tous les hommes. L'OIT a élaboré un Agenda pour le travail décent qui repose sur quatre piliers : la création d'emplois, les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social. Source : <https://www.ilo.org/global/topics/decent-work/lang--en/index.htm>
- **Pays à faible revenu** : Pour l'exercice 2021 en cours, les économies à faible revenu sont définies comme celles dont le RNB par habitant, calculé selon la méthode Atlas de la Banque mondiale, est inférieur ou égal à 1 035 dollars en 2019. Source : <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>
- **Pays à revenu intermédiaire** : Les pays à revenu intermédiaire (PRI) du monde constituent un groupe diversifié par leur taille, leur population et leur niveau de revenu. Ils sont définis comme des économies à revenu intermédiaire inférieur - celles dont le RNB par habitant se situe entre 1 036 et 4 045 dollars ; et des économies à revenu intermédiaire supérieur - celles dont le RNB par habitant se situe entre 4 046 et 12 535 dollars (2021). Les pays à revenu intermédiaire abritent 75 % de la population mondiale et 62 % des pauvres de la planète. Dans le même temps, les PRI représentent environ un tiers du PIB mondial et sont des moteurs importants de la croissance mondiale. Source : <https://www.worldbank.org/en/country/mic/overview>
- **Maladie professionnelle** : Une maladie professionnelle est une maladie contractée à la suite d'une exposition à des facteurs de risque découlant de l'activité professionnelle. Source : <https://ilostat.ilo.org/resources/concepts-and-definitions/description-occupational-injuries/> et recommandation 121 de l'OIT https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:R121
- **Accident du travail/de l'industrie** : Un accident du travail est un événement inattendu et non planifié, y compris les actes de violence, survenant par le fait ou à l'occasion du travail, qui a pour conséquence qu'un ou plusieurs travailleurs subissent une blessure, une maladie ou un décès. Source : <https://ilostat.ilo.org/resources/concepts-and-definitions/description-occupational-injuries/> La recommandation de l'OIT sur les prestations pour accidents du travail, 1964 (n° 121)1 définit l'accident du travail comme un accident, quelle qu'en soit la cause, survenu pendant les heures de travail sur le lieu de travail ou à proximité, ou en tout lieu où le travailleur ne se serait pas trouvé s'il n'avait pas été employé. Il inclut également les accidents de trajet, c'est-à-dire les accidents qui surviennent sur le chemin du travail. Source : (Recommandation 121) https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:R121

Lexique

- **Accident du travail/lésion professionnelle** : L'accident du travail couvre à la fois les accidents du travail et les maladies professionnelles. Tous deux donnent lieu à des prestations en nature et en espèces s'ils surviennent. Source : Convention n° 121 trouvée sur https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C121
- **Sécurité et santé au travail (SST)** : la sécurité et la santé au travail sont définies comme la discipline traitant de la prévention des blessures et des maladies liées au travail ainsi que de la protection et de la promotion de la santé des travailleurs. Elle vise à améliorer les conditions et l'environnement de travail. Les membres de nombreuses professions différentes, par exemple les ingénieurs, les médecins, les hygiénistes, les infirmières et les avocats, contribuent à " la sécurité au travail, la santé au travail, l'hygiène du travail et l'amélioration de l'environnement de travail ". "Source : <https://libguides.ilo.org/occupational-safety-and-health-en>
- **Petites et moyennes entreprises (PME)** : Les définitions des PME varient souvent d'un pays à l'autre et sont généralement basées sur le nombre de salariés, le chiffre d'affaires annuel ou la valeur des actifs de l'entreprise. Généralement, les micro-entreprises sont définies comme des entreprises comptant jusqu'à 10 employés, les petites entreprises comme celles comptant de 10 à 100 employés, et les moyennes entreprises comme celles comptant de 100 à 250 employés. Source : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---sector/documents/terminologie/wcms_475457.pdf
- **Dialogue social** : Le dialogue social est défini par l'OIT comme comprenant tous les types de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre, ou parmi, les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, sur des questions d'intérêt commun relatives à la politique économique et sociale. Il peut exister en tant que processus tripartite, le gouvernement étant une partie officielle au dialogue, ou il peut s'agir de relations bipartites uniquement entre les travailleurs et les employeurs (ou les syndicats et les organisations d'employeurs), avec ou sans participation indirecte du gouvernement. Les processus de dialogue social peuvent être informels ou institutionnalisés, et sont souvent une combinaison des deux. Ils peuvent se dérouler au niveau national, régional ou de l'entreprise. Il peut être interprofessionnel, sectoriel ou une combinaison de ceux-ci. Source : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---sector/documents/terminologie/wcms_475457.pdf

Lexique

- **Sécurité sociale/Protection sociale** : La sécurité sociale, ou la protection sociale, désigne toutes les politiques et tous les programmes qui fournissent des prestations, en espèces ou en nature, pour assurer une protection contre : le manque d'accès ou l'accès inabordable aux soins de santé ; le manque de revenus liés au travail, ou les revenus insuffisants, causés par la maladie, l'invalidité, la maternité, les accidents du travail ; l'entretien des enfants ; le chômage ; la vieillesse ; le décès d'un membre de la famille ; ou la pauvreté générale, la vulnérabilité et l'exclusion sociale. La protection sociale et la sécurité sociale peuvent être utilisées de manière interchangeable, reflétant la pratique de l'OIT et des Nations unies. Source : Enquête générale 2019, page 4 https://www.ilo.org/global/standards/WCMS_542394/lang--en/index.htm
- Voir également le glossaire du WSPR 2017-2019 <https://www.social-protection.org/gimi/RessourcePDF.action?ressource.ressourceId=54887>
- **Protection contre les accidents du travail** : Selon la Convention de l'OIT concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952 (n° 102) (article VI) et la Convention sur les prestations en cas d'accidents du travail, 1964 [annexe I modifiée en 1980] (n° 121), toute affection ayant un impact négatif sur la santé et qui est due à un accident du travail ou à une maladie professionnelle, ainsi que l'incapacité de travail et de gain qui en résulte, qu'elle soit temporaire ou permanente, totale ou partielle, doivent être couvertes, indépendamment de toute faute. La protection comprend également, lorsqu'un travailleur décède à la suite d'un accident du travail, la perte de soutien subie par les personnes à sa charge. En conséquence, la prestation doit comprendre les soins médicaux et connexes, en vue de maintenir, de rétablir ou d'améliorer la santé de la personne blessée et sa capacité à travailler et à répondre à ses besoins personnels. Une prestation en espèces doit également être versée aux personnes blessées ou aux personnes à charge du défunt, selon le cas, à un niveau garanti et sur une base périodique. Sources : Convention de l'OIT concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952 (n° 102), article VI et Convention sur les prestations en cas d'accidents du travail, 1964 [Annexe I modifiée en 1980] (n° 121).

Crédits photos

Diapo 7 : Crédit photo : Mika Baumeister.

Diapo 9 : Crédits photos dans l'ordre de gauche à droite : Remy Gieling / Josue Isai Ramos Figueroa / Nilotpal Kalita // The Creative Exchange/ Daniel Mensah Boafo/Coast Guards Photo PA2 Bobby Nash.

Diapo 11 : Crédit photo : Munir Uz Zaman - Agence France Presse

Diapo 12 : Crédits photos de haut en bas : Clay Banks / Pop & Zebra / Nareeta Martin

Diapo 15 : Crédit photo : Jason Goodman

Diapo 16 : Crédit photo : Wilsan U

Diapo 20 : Crédit photo : Annie Spratt

Diapo 26 : Crédits photos de haut en bas : Anton Luzhkovsky / Heidi FinDiapo 23 : Crédit photo : Krakenimage

Diapo 38 : Crédit photo : Hans-Peter Gauster

Diapo 43 : Crédit photo : Scott Blake

Diapo 54 : Crédits photos de haut en bas : Gouvernement fédéral - Bundesregierung/Bergmann / Rio Lecatompessy / Daniel Wiadro/ Tim Mossholder

MERCI!

The background features a light gray gradient. Large blue triangles are positioned in the top-left and bottom-right corners. A white diamond shape is centered on the left side. At the bottom center, there are overlapping yellow and olive-green triangles.

POP UP diapos



Contribuer à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable (ODD)

Les régimes d'assurance contre les accidents du travail et la sécurité et la santé au travail sont les principaux moteurs de la réalisation d'un travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes dans le cadre de l'objectif 8. La cible 8.8 de l'objectif 8 a fait de la sécurité et de la santé au travail une priorité du développement durable. Elle appelle à une action concertée : " protéger les droits du travail et promouvoir des environnements de travail sûrs et sécurisés pour tous les travailleurs, y compris les travailleurs migrants, en particulier les femmes migrantes, et les personnes ayant un emploi précaire".

Les régimes d'assurance contre les accidents du travail font partie des systèmes de protection sociale qui devraient être mis en œuvre au titre de la cible 1.3 de l'objectif 1 afin de créer une couverture substantielle des pauvres et des personnes vulnérables d'ici 2030. De même, des régimes d'assurance contre les accidents du travail efficaces et fonctionnant bien contribuent à la réalisation de la couverture sanitaire universelle et à l'accès à des services de santé de qualité, comme l'a réaffirmé la cible 3.8 de l'objectif 3.



Introduction

En bref :

- 2,78 millions de décès liés au travail chaque année
- 160 millions de travailleurs souffrent chaque année de maladies liées au travail
- 313 millions de travailleurs souffrent de blessures non mortelles chaque année.
- 4% du PIB mondial est perdu chaque année à cause des accidents du travail.
- 60 % de la main-d'œuvre mondiale n'est pas protégée efficacement en cas d'accident ou de maladie.

Taux de mortalité liés au travail

La charge de la mortalité et de la morbidité professionnelles n'est pas répartie de manière égale dans le monde, entre les secteurs d'activité et au sein de la population active. On estime que les deux tiers environ (65 pour cent) de la mortalité mondiale liée au travail se produisent en Asie, suivie par l'Afrique (11,8 pour cent), l'Europe (11,7 pour cent), l'Amérique (10,9 pour cent) et l'Océanie (0,6 pour cent). Les taux d'accidents du travail mortels pour 100 000 travailleurs présentent également des différences régionales marquées, les taux en Afrique et en Asie étant 4 à 5 fois plus élevés que ceux en Europe.

Petites et moyennes entreprises (PME)

Les PME génèrent plus de 50 % des nouveaux emplois dans le monde et emploient plus de travailleurs que les grandes entreprises dans la plupart des pays en développement et émergents. En outre, elles représentent entre 80 et 90 pour cent de l'emploi total dans le monde en développement. Cependant, par rapport aux grandes entreprises, les emplois dans les PME sont principalement des emplois de moindre qualité et demandant peu de qualification, et les conditions de travail y sont généralement moins bonnes. Les accidents mortels sont près de 8 fois plus susceptibles de se produire dans les PME que dans les grandes entreprises.



Catastrophes professionnelles à grande échelle

Les lésions liées au travail sont d'ampleur variable et ont des causes multiples, mais sont principalement liées à des systèmes nationaux de SST déficients, notamment le cadre législatif et la faible surveillance réglementaire, et à l'absence d'une culture de la sécurité et de la santé au niveau national et sur le lieu de travail.

Lorsque des catastrophes professionnelles de grande ampleur, comme l'accident du Rana Plaza en avril 2013, se produisent, elles révèlent souvent l'absence de régimes universels de protection contre les accidents du travail, qui laissent les victimes et leurs ayants droit sans aucune aide financière, médicale ou de réadaptation.



Coût économique des accidents du travail : un impact sous-estimé

Au niveau mondial, on estime que 4 % du produit intérieur brut (PIB) est perdu en raison des coûts directs et indirects des accidents du travail et des maladies professionnelles, notamment le temps de travail perdu, les coûts d'indemnisation des travailleurs, l'interruption de la production et les frais médicaux. Dans certains pays, ce chiffre atteint 6 % ou plus.

Au niveau de l'entreprise, les accidents du travail génèrent une série de coûts et de conséquences directs et indirects. Tout d'abord, l'employeur supporte des frais médicaux (premiers soins, transport du travailleur blessé, coût du temps de traitement et de réadaptation du travailleur blessé) et des frais de personnel (heures non travaillées par les travailleurs blessés et heures supplémentaires pour sélectionner et former un remplaçant). L'entreprise doit également prendre en charge le coût du temps passé par d'autres travailleurs pour aider le travailleur blessé, la vérification, le nettoyage et la réparation après un accident, la réorganisation du travail et la réduction des performances du travailleur blessé. Il peut y avoir une interférence dans la chaîne de production et des dommages éventuels à des tiers. Il peut également en résulter des coûts liés au non-respect des dates de livraison, des conflits sociaux, notamment des grèves, des sanctions de la part des autorités et une augmentation des primes d'assurance accident. Les entreprises peuvent également subir des risques de réputation liés à des conditions de travail dangereuses et injustes et à l'absence de protection adéquate en cas d'accident du travail.

Pour les travailleurs et les personnes à leur charge, les accidents du travail ont un impact majeur, non seulement en termes économiques, mais aussi en termes de santé physique et mentale à court et à long terme. En ce qui concerne les coûts économiques, il s'agit principalement de la perte de revenus et des frais médicaux que le travailleur accidenté doit assumer, ce qui le place probablement dans une situation financière difficile. Le traitement des maladies chroniques et débilitantes est particulièrement coûteux pour les travailleurs et leurs familles. Pourtant, le fait de retarder les soins entraîne également des coûts, car les affections s'aggravent et nécessitent des soins plus coûteux. En outre, les travailleurs peuvent également subir des coûts indirects, comme des perspectives économiques moins bonnes que celles des travailleurs en meilleure santé, s'endetter ou perdre des actifs. Les autres membres du ménage peuvent également payer un prix, comme la perte de travail, de production ou d'éducation pour s'occuper du travailleur blessé.



Comment remédier aux déficits à l'origine des risques pour la santé et la sécurité au travail ?

La connaissance des déficits en matière de SST dans un secteur est un processus de collaboration qui s'appuie sur des informations produites par une série de parties prenantes, notamment d'autres entreprises, des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, et la société civile.



Étude de cas : Amélioration de la SST dans les chaînes de valeur de l'alimentation et de l'agriculture

Renforcer la capacité des institutions de SST dans les pays fournisseurs, en particulier les autorités nationales responsables de la SST, les inspections du travail, les services de santé au travail et les systèmes de protection sociale. Les chaînes d'approvisionnement peuvent être utilisées comme point d'entrée pour promouvoir les améliorations en matière de sécurité et de santé dans l'ensemble de l'économie.

Le partage des connaissances se fait verticalement à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement qui atteint les travailleurs les plus vulnérables. Lorsque les vulnérabilités en matière de SST sont identifiées à une étape spécifique de la chaîne de valeur, les entreprises situées au sommet de la chaîne d'approvisionnement - qui disposent souvent de systèmes de gestion de la SST établis, de professionnels formés et de systèmes de contrôle - peuvent soutenir les acteurs plus petits qui sont plus éloignés du secteur formel.

Partage horizontal des connaissances à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement vers les travailleurs les plus vulnérables. Lorsque les maillons vulnérables de la chaîne d'approvisionnement, en termes de SST, ont été identifiés à chaque étape de la production, les acteurs pourraient partager leurs expériences sur les meilleures pratiques en matière de SST. Certaines entreprises/fournisseurs, qui peuvent avoir accès à des marchés de plus grande valeur ou qui sont liés directement à des acheteurs mondiaux, peuvent disposer de systèmes avancés pour contrôler les facteurs de risque. Ils peuvent déjà bénéficier de synergies entre la SST et la productivité à leur stade de production. Cette richesse de connaissances et d'expériences pourrait être partagée avec le reste du secteur, y compris les entreprises qui n'approvisionnent que le marché intérieur. Cela éviterait la création de secteurs à deux vitesses, c'est-à-dire ceux qui ont de bonnes pratiques en matière de SST et ceux qui n'en ont pas.

Le partage des connaissances entre différents pays d'approvisionnement sur les mesures de prévention au sein des chaînes d'approvisionnement d'un même produit. Les dangers et les facteurs de risque sont très contextuels et dépendent des processus de travail. Par conséquent, les innovations en matière de SST développées pour des chaînes de valeur spécifiques dans un pays d'approvisionnement pourraient potentiellement bénéficier à d'autres. Pour accroître encore leur influence sur le marché, les acheteurs mondiaux peuvent s'approvisionner en un seul produit dans différents pays et être disposés à s'engager plus facilement sur des pratiques plus sûres qui profiteraient à l'ensemble de leur base d'approvisionnement.



Protection contre les accidents du travail : L'autre côté de la médaille des pratiques efficaces en matière de SST

La première génération de ces régimes était constituée par les "régimes d'indemnisation des travailleurs", en vertu desquels l'indemnisation d'un travailleur ou des membres survivants de sa famille est une responsabilité légale incombant à l'employeur. Comme cette obligation faisait peser la charge financière uniquement sur les employeurs, ceux-ci étaient souvent obligés de souscrire une assurance privée. L'expérience a toutefois montré que même lorsqu'une telle obligation existe en droit, le résultat de ces régimes est souvent sous-optimal. En effet, les travailleurs blessés, ou leur famille, doivent obtenir les informations pertinentes relatives à leur demande d'assurance et se soumettre à des évaluations médicales rigoureuses. Cette pratique entraîne des retards dans l'accès au traitement et aux prestations.

En outre, l'employeur peut être réticent à présenter une demande d'indemnisation par crainte d'autres implications juridiques. Les difficultés pratiques liées à la garantie d'une couverture efficace signifient que de nombreux travailleurs blessés ou personnes à charge de travailleurs décédés ne reçoivent pas l'indemnisation à laquelle ils ont droit en vertu de la loi, ou qui serait nécessaire pour répondre à leurs besoins.

En réponse à ces lacunes, de nombreux pays ont remplacé les dispositions relatives à la responsabilité des employeurs par des régimes d'assurance sociale, qui appliquent le principe de l'absence de faute et répartissent les coûts des lésions professionnelles, ou du moins la partie représentée sur le marché du travail formel, sur l'ensemble de la société. Ces régimes sont le résultat d'un compromis entre les employeurs et les travailleurs. Les employeurs financent collectivement l'assurance contre les accidents du travail et, en contrepartie, ils sont libérés des responsabilités d'indemnisation individuelle et des longues procédures judiciaires. Les travailleurs abandonnent le droit de poursuivre leurs employeurs parce qu'ils ont accès à une indemnisation prévisible, rapide, équitable et suffisante. Les régimes d'assurance contre les accidents du travail offrent une meilleure protection aux employeurs et aux travailleurs contre les accidents du travail, y compris ceux de grande ampleur. Ce changement d'approche de la protection contre les accidents du travail s'est reflété dans les normes actualisées adoptées par l'OIT sur cette question

Normes internationales du travail

Les conséquences des déficits de couverture légale et effective

Les lacunes de la couverture légale et effective dans le monde montrent qu'en plus de supporter les coûts humains de la mauvaise santé au travail, les travailleurs, leurs familles et leurs communautés assument également une grande partie des coûts financiers. C'est particulièrement le cas dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire où opèrent les entreprises multinationales. L'assurance contre les accidents du travail est l'instrument le plus important par lequel la société impose un coût économique visible aux risques du travail. Cette assurance est souvent liée à des services de prévention et de réadaptation, de sorte que les lacunes de couverture deviennent également un échec de la santé publique. Cette lacune est devenue encore plus évidente lors de la pandémie actuelle de COVID-19. Les entreprises multinationales peuvent jouer un rôle important dans le renforcement des systèmes d'assurance contre les accidents du travail et dans la correction des lacunes existantes, en collaboration avec leurs fournisseurs.



Protection contre les accidents du travail

Avantages des pratiques efficaces en matière de SST pour les entreprises.

Les régimes d'assurance contre les accidents du travail peuvent contribuer à maintenir les entreprises ouvertes. Si un accident survient sur un lieu de travail non couvert par un régime d'assurance contre les accidents du travail, l'employeur concerné devra supporter des coûts qui sont souvent plusieurs fois supérieurs à la masse salariale totale de l'entreprise. Cette situation peut exposer les employeurs à un risque élevé d'insolvabilité s'ils ne sont pas en mesure d'obtenir une forme d'assurance privée. Dans ce cas, les employeurs sont fortement incités à ne pas indemniser les travailleurs blessés afin de pouvoir poursuivre leurs activités. Pour les travailleurs accidentés et leurs familles, l'absence de soins médicaux et la perte de revenus du soutien de famille constituent souvent l'effondrement de la dernière barrière protégeant les familles contre la pauvreté endémique.



Protection contre les accidents du travail

Avantages de pratiques de SST efficaces pour les entreprises

Pour les entreprises, le soutien à des régimes efficaces d'assurance contre les accidents du travail peut avoir des effets positifs sur le plan juridique, financier et sur leur réputation. Il peut améliorer l'image des entreprises et les préserver des risques de réputation. Il accroît leur capacité à trouver des fournisseurs cohérents et fiables et contribue à bâtir des sociétés plus saines, ce qui est bon pour les affaires. Elle est également conforme au droit national et international qui préconise une compensation en nature et en fonction du revenu en cas d'accident du travail. Lorsque les entreprises investissent dans des pratiques commerciales responsables, et notamment dans la protection contre les accidents du travail, elles défendent leurs propres intérêts à long terme.

Les régimes d'assurance contre les accidents du travail pourraient jouer un rôle central dans le renforcement de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les institutions de sécurité sociale étant responsables de l'indemnisation en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles et, dans certains cas, de la réadaptation des travailleurs blessés, elles ont (devraient) avoir un intérêt stratégique à contribuer à une main-d'œuvre sûre et saine. De plus en plus, la prévention des risques professionnels fait partie du mandat de ces régimes. De nombreuses expériences et bonnes pratiques dans le monde montrent que ces régimes peuvent jouer un rôle très important dans la promotion d'une culture de la prévention.

Les institutions d'assurance contre les accidents du travail sont des partenaires précieux dans les efforts visant à améliorer les données sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, car elles collectent des informations importantes sur les travailleurs assurés. Ces données sont essentielles à la préparation des programmes nationaux de prévention, notamment pour cibler les zones à risque, fixer les priorités et évaluer l'impact.

Certaines de ces institutions promeuvent les avantages économiques des investissements dans la sécurité et la santé au travail. Lier la prévention à la protection contre les accidents du travail peut créer des mécanismes efficaces pour réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles. Ce lien peut également accroître la productivité et inciter les employeurs à renforcer les activités de prévention. Par exemple, les économies réalisées en proposant un système de notation différentielle ou au mérite peuvent inciter les employeurs à soutenir le régime d'assurance contre les accidents du travail et à accorder plus d'attention à la sécurité au travail et à la prévention des accidents et des maladies.

En outre, certaines ressources du régime d'assurance contre les accidents du travail peuvent être affectées au soutien des travaux de prévention afin de réduire le nombre d'accidents du travail et le nombre de travailleurs atteints de maladies professionnelles. Cela améliorera la stabilité financière du régime en réduisant les dépenses d'indemnisation. Lorsqu'ils fonctionnent efficacement, les régimes d'assurance contre les accidents du travail apportent des avantages aux employés, aux employeurs et aux gouvernements. Ils jouent un rôle positif dans la protection du niveau de vie des travailleurs et peuvent contribuer à maintenir des relations industrielles saines.



Impact des pratiques d'approvisionnement sur la sécurité et la santé au travail et sur la protection contre les lésions professionnelles

Les pratiques d'achat des acheteurs mondiaux ont une incidence directe sur la capacité d'un fournisseur à créer les conditions essentielles à un travail décent, notamment la SST. L'industrie mondiale de l'habillement en est un exemple. Dans un secteur de plus en plus dominé par la "fast fashion", les pratiques d'approvisionnement des acheteurs mondiaux peuvent mettre les usines sous pression pour qu'elles livrent dans des délais très courts, qu'elles répondent à des changements de commande fréquents et qu'elles fonctionnent avec des niveaux de flexibilité élevés. Cela oblige à leur tour les usines à être de plus en plus agiles et flexibles, et conduit souvent à des heures de travail plus longues et à des salaires plus bas pour les travailleurs. La recherche a montré un lien évident entre l'allongement des heures de travail et des résultats négatifs en matière de sécurité et de santé, notamment des risques d'accidents plus élevés. Dans une première estimation mondiale de la perte de vie et de santé associée aux longues heures de travail, il a été constaté que les longues heures de travail (au moins 55 heures par semaine) ont entraîné 745 000 décès par accident vasculaire cérébral et cardiopathie ischémique en 2016, soit une augmentation de 29 % depuis 2000. On sait désormais que le travail de longue durée est responsable d'environ un tiers de la charge totale estimée des maladies liées au travail, et qu'il s'agit du facteur de risque dont la charge de morbidité professionnelle est la plus importante. Il semble également que les travailleurs à bas salaire soient plus exposés aux maladies et aux blessures que les travailleurs à haut salaire.



Impact des pratiques d'approvisionnement sur la sécurité et la santé au travail et sur la protection contre les lésions professionnelles

Une étude récente menée par l'OIT, en coopération avec l'Initiative pour le commerce éthique, fournit des preuves empiriques de la relation directe entre les pratiques d'achat et le travail décent, notamment en matière de santé et de sécurité. Cette étude montre que 35 % des fournisseurs ont déclaré que les délais courts entraînaient une augmentation des accidents du travail, tandis que 81 % ont affirmé qu'ils augmentaient le stress sur le lieu de travail.



Impact des pratiques d'approvisionnement sur la sécurité et la santé au travail et sur la protection contre les lésions professionnelles

L'intégration des normes de sécurité et de santé dans les décisions d'achat ou d'approvisionnement peut conduire à une meilleure gestion de la sécurité et de la santé chez les fournisseurs. Les possibilités d'amélioration sont nombreuses. Selon une étude menée en 2017 par l'OIT, les critères de sécurité ne figuraient que dans 55 % des contrats entre acheteurs et fournisseurs, et les conditions générales de travail ne figuraient que dans 41 % des contrats. Aucune référence n'a été trouvée à la protection contre les accidents du travail. L'accent est toujours mis principalement sur le prix (78 pour cent), le volume des commandes (72 pour cent) et les dates de livraison (71 pour cent). Certaines données suggèrent que les stratégies d'approvisionnement axées sur l'obtention d'avantages en termes de coûts ou de prix ne favorisent pas toujours les relations de collaboration et de confiance entre acheteurs et fournisseurs.

En outre, des preuves anecdotiques montrent que dans de nombreuses entreprises, les efforts d'approvisionnement et de conformité ne sont pas suffisamment intégrés. Tant que les responsables d'approvisionnement ne sont récompensés que pour les réductions de coûts et que les gains en matière de durabilité sociale ne sont pas pris en compte, cela pourrait compromettre les efforts visant à améliorer les conditions de travail des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement (y compris leur sécurité et leur santé). OIT, Pratiques d'achat et conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales : Résultats de l'enquête mondiale, dossier thématique INWORK n° 10, 2017, p.4.



Sections de la Déclaration de l'OIT sur les EMN consacrées à la sécurité et à la santé

La Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration MNE) est le seul instrument de l'OIT qui fournit des orientations directes aux entreprises multinationales et nationales. C'est également le seul instrument mondial sur la politique sociale et les pratiques inclusives, responsables et durables sur le lieu de travail qui a été élaboré et adopté par des gouvernements, des employeurs et des travailleurs du monde entier. Adoptée il y a 40 ans, elle a été modifiée à plusieurs reprises, la dernière fois en mars 2017.

Ses principes s'adressent aux entreprises multinationales et nationales, aux gouvernements des pays d'origine et d'accueil, ainsi qu'aux organisations d'employeurs et de travailleurs. Il fournit des orientations dans des domaines tels que l'emploi, la formation, les conditions de travail et de vie, les relations professionnelles ainsi que les politiques générales. Ces orientations sont fondées essentiellement sur les principes contenus dans les normes internationales du travail.



Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : le devoir de diligence en matière de droits de l'homme appliqué à la SST

La SST est un droit important pour tous les travailleurs à travers le monde et une transparence et une diligence raisonnable améliorées peuvent garantir que cela devienne une réalité.

Les principes directeurs des Nations unies reposent sur trois piliers qui définissent les rôles et les responsabilités des différents acteurs :

- Le premier correspond au devoir de l'État de protéger les droits de l'homme ;
- Le deuxième correspond à la responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'homme ;
- Le troisième pilier reflète l'obligation des États et des entreprises de donner accès à un recours effectif aux parties qui seraient affectées par les activités des entreprises.

Afin de s'acquitter de leur responsabilité de respecter les droits de l'homme, les entreprises devraient avoir mis en place des politiques et des processus adaptés à leur taille et à leur situation, y compris :

- a) Un engagement politique de s'acquitter de leur responsabilité de respecter les droits de l'homme ;
- b) Un processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme pour identifier, prévenir, atténuer et rendre compte de la manière dont elles traitent leurs impacts sur les droits de l'homme ;
- c) des processus permettant de remédier à tout impact négatif sur les droits de l'homme qu'elles causent ou auquel elles contribuent.



Pratique 1 : recenser vos chaînes d'approvisionnement pour mieux comprendre les défis existants en matière de SST

Le recensement de la chaîne d'approvisionnement est la première étape. La deuxième étape est essentielle pour comprendre les facteurs et les défis qui existent à chaque étape de la production, afin de s'assurer que des stratégies peuvent être développées pour faire face aux risques de manière durable. Ce n'est pas une tâche facile. Même les entreprises qui s'engagent à examiner en profondeur leurs chaînes d'approvisionnement ou à étendre leurs bonnes pratiques aux fournisseurs de rang inférieur se heurtent à leur influence limitée sur les fournisseurs en aval de la chaîne. Il existe un certain nombre d'outils ou de méthodologies permettant d'évaluer une chaîne d'approvisionnement sous l'angle de la sécurité et de la santé au travail. L'une d'entre elles, élaborée par l'OIT, a été résumée dans un kit de démarrage que les entreprises peuvent adapter à leur situation particulière et à leur chaîne d'approvisionnement.



Pratique 2 : inclure la SST et la protection contre les accidents du travail dans les pratiques de passation de marché

Il a été signalé que dans la plupart des entreprises, les efforts d'approvisionnement et de conformité ne sont pas intégrés. De nombreux départements de développement durable ou de conformité ne sont pas en mesure d'accéder aux données d'approvisionnement de leur entreprise.



Pratique 3 : Améliorer le contrôle du respect des règles de sécurité et de santé au travail, notamment par un engagement plus étroit avec les fournisseurs

Pour identifier et traiter les problèmes de SST et de protection contre les accidents du travail aux niveaux inférieurs des chaînes d'approvisionnement, les entreprises peuvent avoir besoin d'aller au-delà des efforts de durabilité traditionnels, basés sur la conformité, tels que les audits, les systèmes de gestion de la conformité des fournisseurs et la confiance dans les systèmes de certification. Les entreprises peuvent avoir besoin d'une approche qui s'appuie sur le soutien, les connaissances et l'engagement des fournisseurs pour s'assurer que des mesures appropriées sont en place pour prévenir les accidents du travail et garantir que les travailleurs et leurs familles sont protégés en cas d'accident. Passer d'une approche fondée sur la conformité et la punition à une approche fondée sur l'engagement et le partenariat peut produire un réel changement. Il est prouvé que l'existence de relations de confiance entre acheteurs et fournisseurs, caractérisées par des communications ouvertes et la résolution conjointe des problèmes, peut avoir un impact positif sur les conditions de travail, y compris la sécurité et la santé.